

PROCES-VERBAL DE LA REUNION OFFICIELLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEGRE-EN-ANJOU-BLEU DU JEUDI 18 FEVRIER 2021 A 20 HEURES 30

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Segré-en-Anjou Bleu se sont réunis au Parc des Expositions situé sur la commune de Ste-Gemmes d'Andigné sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le douze février deux-mil-vingt-et-un par Madame le Maire et sous sa présidence.

Etaient présents :

Mme COQUEREAU Geneviève, M GRIMAUD Gilles, Mme BOURDAIS Marie-Paule, M ANNONIER Claude, Mme CHAUVEAU Carine, M GALON Joseph, Mme MOULLIERE Sandrine, M LARDEUX Dominique, Mme ROMANN Colette, M CHAUVEAU Olivier, Mme THIERRY Irène, M BOUVET Jean-Olivier, M GASTINEAU Christophe, M BOULTOUREAU Hubert, M HEULIN Pierre-Marie, M ROCHEPEAU Pierre, M PELLUAU Dominique, M BROSSIER Daniel, M BELIER Denis, Mme MARSAIS Thérèse, M CHERE Nicolas, M CHAUVIN Bruno, M LEFORT André, Mme TROTTIER Marie-Annick, Mme LARDEUX Marie-Agnès, Mme BRUAND Martine, M RETIER Daniel, Mme GROSBOIS Marie-Bernadette, Mme CERISIER Isabelle, M RONCIN Joël, Mme JOLLANT Chantal, M PORCHER Jean-Luc, Mme DOUET Marie-Andrée, M BESNIER Loïc, Mme RUELLO Nathalie, M GUINEHEUX Christophe, M BESNIER Michel, M GAULTIER Jean-Noël, Mme ABELARD Isabelle, Mme DODIER Maïté, M FOLLIARD Loïc, M BIANG NZIE Patrick, Mme VIGNAIS Magali, Mme ROBERT Gaëlle, Mme GROSBOIS Mélanie, Mme JACOB Emilie, Mme RUAU Manuela, Mme BOULTOUREAU Magali, Mme BOIVIN Aurélie, M RAYE VILLERME Laura, Mme PROUST Mélanie, M FOURNIER Daniel, M MECHINEAU Christian, Mme DANJOU Anne, Mme DUSSEAU Blandine, Mme BOULLAIS Sandrine, Mme MAUGAIS Sihame, M DE LA SALMONIERE Raphaël

Etaient excusés :

M GRANIER Jean-Claude, M PERROIS Christian, Mme BARBE Catherine, M FREMY Didier, Mme ROISNET Valérie, Mme GATINEAU Emilie, M CARTILLIER Michel, M DOUSSE Pascal

Etaient absents :

Mme TERRIEN Marie-Line, M ROULLEAU Sébastien, Mme DE BOURNET Anne-Françoise

Par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme BARBE Catherine a donné pouvoir à M FOLLIARD Loïc
Mme ROISNET Valérie a donné pouvoir à M BELIER Denis
M CARTILLIER Michel a donné pouvoir à Mme DANJOU Anne
M DOUSSE Pascal a donné pouvoir à M DE LA SALMONIERE Raphaël
de voter en leur nom.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur LARDEUX Dominique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Conseillers en exercice :	69
Nombre de présents :	58
Nombre de votants :	62

Le compte-rendu de la séance du dix-huit février deux-mil-vingt-et-un a été affiché à la porte de la Mairie le dix-neuf février deux-mil-vingt-et-un conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame COQUEREAU salue les personnes présentes dans la salle ainsi que celles qui suivent la réunion via les réseaux sociaux.

Madame COQUEREAU soumet pour approbation le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Un test des boîtiers électroniques est effectué.

N°2021-09

Composition de la Commission Consultative des services publics locaux

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation du service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est obligatoirement consultée pour avis notamment sur tout projet de délégation de service public ou tout projet de partenariat, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce et sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

La commission examine chaque année, sur le rapport de son président, notamment :

- Les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement,
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- Le rapport mentionné à l'article L.2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat,

Le président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Cette commission est présidée par le Maire, ou son représentant, et comprend :

- Des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect de la représentation proportionnelle
- Des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante,

LE CONSEIL MUNIICPAL,

APRES en avoir délibéré,

Pour : **61**

Abstention : **1** DE LA SALMONIERE Raphaël

ACCEPTTE de procéder au vote par voie électronique,

DESIGNE les membres suivants pour siéger au sein de la Commission des Services Publics Locaux,

Les élus	Les associations locales
COQUEREAU Geneviève BOUVET Jean-Olivier HEULIN Pierre-Marie GASTINEAU Christophe DE LA SALMONIERE Raphaël	Familles Rurales – Aline GATINEAU Foyer laïque d'Education Permanente – Marc BELUET Les Mistons – Vincent GUIHAIRE Les Deux Collines – Jean MENANT Association des crématisés – MAUPOINT Lili

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-21 du 11 juin 2020 portant sur le même objet.

N°2021-10

Constitution de comités consultatifs

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Elle propose d'approuver la composition suivante des comités consultatifs sur trois communes déléguées :

Commune déléguée de Châtelais :

Elus	Associations	Noms des habitants
HEULIN Pierre-Marie	Amicale des Sapeurs-pompiers	VITRE Alain
DOUET Marie-Andrée	Association des Parents d'Elèves Les Prés verts	
RUAU Manuela	Association de Recherche de Châtelais et du Segréen (ARCS)	
	Club Foot Châtelais Nyoiseau Bouillé Grugé (CFCNBG)	
	Club de l'espoir	
	Comité des fêtes	
	Familles Rurales	
	Halles de Châtelais	
	Harmonie de Châtelais	
	Loisirs Mécaniques	
	Union Amicale	

Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée :

Elus	Associations
ROCHEPEAU Pierre	Association des Parents d'Elèves St Nicolas
TROTTIER Marie-Annick	Association de Familles Rurales
GROSBOIS Marie-Bernadette	Amis de l'Etang
	Association des Parents d'Elèves de l'enseignement Libre
	Fête du Cidre
	Chasse et nature de Flée
	Club de l'Amitié

	Commerce Au bord du Drugeot
	Ecole primaire Saint-Nicolas
	Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie
	Groupement de Défense Contre les Organismes Nuisibles
	OGEC de l'école St Nicolas
	Relais Paroissial

Commune déléguée de Noyant la Gravoyère :

Elus	Associations	Nom des habitants
BRUAND Martine	Amis du Château	LACAM Nelly
DODIER Maïté	Artisans et commerçants	BOULEAU Virginie
ANNONIER Claude	Association Noyant Pêche Environnement ANPE	DAVID Nathalie
BESNIER Michel	Club des Aînés	SAUVAGE Véronique
BROSSIER Daniel	Comité de jumelage	TROUILLEAU Jacky
GAULTIER Jean-Noël	CPEEP écoles publiques	MARTIN Bernadette
	Ensemble pour L'Animation Noyantaise ELAN	
	Espace de vie sociale habitant	
	Foyer des jeunes	
	Foyer Laïque	
	Parents d'élèves de l'école privée	
	Professions médicales et paramédicales	
	Sports Hand	
	Sports pétanque	
	Val de Misengrain (pêche à la truite)	

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un vote, par voie électronique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTTE de procéder au vote par voie électronique,

DESIGNE les personnes citées ci-dessus pour siéger au sein des comités consultatifs des communes déléguées de Châtellais, l'Hôtellerie de Flée et Noyant la Gravoyère.

N°2021-11

Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux pour 2020

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société

mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état doit être communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Madame le Maire rappelle que ce document a été adressé avec la convocation au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PREND ACTE de la remise de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux au titre de 2020.

N°2021-12

Budget Annexe Assainissement Collectif – Compte de gestion – Exercice 2020

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2020 du budget annexe Assainissement collectif dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2020
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	942 569,33 €
011	Charges à caractère général	446 398,40 €
012	Charges de personnel	49 224,31 €
66	Charges financières	79 152,17 €
042	Ecritures budgétaires entre section	367 794,45 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	1 182 061,51 €
013	Atténuation de charges	3 186,55 €
70	Produits des services	1 055 439,52 €
75	Autres produits de gestion courante	1 973,27 €
042	Ecritures budgétaires entre section	121 462,17 €
	Résultat exercice fonctionnement	239 492,18 €
002	Résultat fonctionnement reporté	96 990,12 €
	Résultat cumulé fonctionnement	336 482,30 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2020
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	1 101 372,76 €
16	Emprunts et dettes	265 129,15 €
20	Immobilisations incorporelles	2 712,00 €
23	Immobilisations en cours	690 344,75 €
040	Opérations ordre entre section	121 462,17 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	21 724,69 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	583 749,52 €
10	Dotations fonds divers	172 505,69 €
16	Emprunts et dettes	
27	Immobilisations financières	21 724,69 €
040	Opération ordre entre section	367 794,45 €
041	Opération entre sections	21 724,69 €
	Résultat exercice investissement	-517 623,24 €
001	Résultat investissement reporté	723 647,46 €
	Résultat cumulé investissement	206 024,22 €

Résultat exercice 2020	-278 131,06 €
------------------------	---------------

Résultat de clôture 2020	542 506,52 €
--------------------------	--------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2020 du budget annexe Assainissement qui donne les résultats suivants :

Unanimité

N°2021-13

Budget Annexe Lotissements – Compte de gestion – Exercice 2020

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2020 du budget annexe Lotissements dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2020
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	1 829 640,85 €
011	Charges à caractère général	1 233 427,24 €
66	Charges financières	1 881,95 €
042	Ecritures budgétaires entre section	593 449,71 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	881,95 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	1 829 640,85 €
70	Produits des services	588 865,76 €
74	Dotations, subventions	1 035,00 €
75	Autres produits de gestion courante	65,95 €
77	Produits exceptionnels	3 483,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 235 309,19 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	881,95 €
	Résultat exercice fonctionnement	0,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	
	Résultat cumulé fonctionnement	0,00 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2020
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	1 335 309,19 €
16	Emprunts et dettes	100 000,00 €
040	Opérations ordre entre section	1 235 309,19 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	1 593 449,71 €
16	Emprunts et dettes	1 000 000,00 €
040	Opération ordre entre section	593 449,71 €
	Résultat exercice investissement	258 140,52 €
001	Résultat investissement reporté	-826 632,40 €
	Résultat cumulé investissement	-568 491,88 €

	Résultat exercice 2020	258 140,52 €
--	------------------------	--------------

	Résultat de clôture 2020	-568 491,88 €
--	--------------------------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2020 du budget annexe Lotissements qui donne les résultats suivants :

Unanimité

Budget Annexe Locaux commerciaux – Compte de gestion – Exercice 2020

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2020 du budget annexe Locaux commerciaux dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2020
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	17 639,41 €
011	Charges à caractère général	17 212,00 €
65	Charges de gestion courante	6,59 €
66	Charges financières	420,82 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	69 536,13 €
70	Produits des services	4 485,29 €
75	Autres produits de gestion courante	65 050,84 €
	Résultat exercice fonctionnement	51 896,72 €
002	Résultat fonctionnement reporté	19 191,58 €
	Résultat cumulé fonctionnement	71 088,30 €
	INVESTISSEMENT	CA 2020
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	181 475,33 €
16	Emprunts et dettes	7 165,56 €
23	Immobilisations en cours	174 309,77 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	139 970,73 €
10	Dotations fonds divers	59 970,73 €
16	Emprunts et dettes	80 000,00 €
	Résultat exercice investissement	-41 504,60 €
001	Résultat investissement reporté	-29 970,73 €
	Résultat cumulé investissement	-71 475,33 €
	Résultat exercice 2020	10 392,12 €
	Résultat de clôture 2020	-387,03 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2020 du budget annexe Locaux commerciaux qui donne les résultats suivants :

Unanimité

Budget Annexe Maisons de Santé – Compte de gestion – Exercice 2020

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2020 du budget annexe Maisons de Santé dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2020
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	58 707,42 €
011	Charges à caractère général	21 266,38 €
65	Charges de gestion courante	0,89 €
66	Charges financières	31 156,63 €
67	Charges exceptionnelles	493,52 €
042	Ecritures budgétaires entre section	5 790,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	166 312,27 €

70	Produits des services	9 108,99 €
75	Autres produits de gestion courante	157 203,28 €
	Résultat exercice fonctionnement	107 604,85 €
002	Résultat fonctionnement reporté	0,00 €
	Résultat cumulé fonctionnement	107 604,85 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2020
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	137 417,92 €
16	Emprunts et dettes	128 935,52 €
23	Immobilisations en cours	8 482,40 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	110 841,81 €
10	Dotations fonds divers	105 051,81 €
040	Opération ordre entre section	5 790,00 €
	Résultat exercice investissement	-26 576,11 €
001	Résultat investissement reporté	-215 278,35 €
	Résultat cumulé investissement	-241 854,46 €

	Résultat exercice 2020	81 028,74 €
--	-------------------------------	--------------------

	Résultat de clôture 2020	-134 249,61 €
--	---------------------------------	----------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2020 du budget annexe Maisons de Santé qui donne les résultats suivants :

Unanimité

N°2021-16

Budget Annexe Cinéma – Compte de gestion – Exercice 2020

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2020 du budget annexe Cinéma dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2020
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	420 214,51 €
011	Charges à caractère général	141 145,75 €
012	Charges de personnel	148 000,59 €
65	Charges de gestion courante	4,57 €
66	Charges financières	3 204,60 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	127 859,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	471 629,68 €
70	Produits des services	158 303,52 €
74	Dotations, subventions	237 375,43 €
75	Autres produits de gestion courante	0,70 €
77	Produits exceptionnels	16 886,03 €
042	Ecritures budgétaires entre section	59 064,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	51 415,17 €
002	Résultat fonctionnement reporté	-23 264,05 €
	Résultat cumulé fonctionnement	28 151,12 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2020
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	133 462,35 €
16	Emprunts et dettes	70 848,30 €

21	Immobilisations corporelles	2 920,05 €
23	Immobilisations en cours	630,00 €
040	Opérations ordre entre section	59 064,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	127 859,00 €
040	Opération ordre entre section	127 859,00 €
	Résultat exercice investissement	-5 603,35 €
001	Résultat investissement reporté	10 391,44 €
	Résultat cumulé investissement	4 788,09 €
Résultat exercice 2020		45 811,82 €
Résultat de clôture 2020		32 939,21 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2020 du budget annexe Cinéma qui donne les résultats suivants :

Unanimité

N°2021-17

Budget Annexe Locaux centre-ville – Compte de gestion – Exercice 2020

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2020 du budget annexe Locaux Centre Ville dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2020
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	181 311,28 €
011	Charges à caractère général	21 312,71 €
65	Charges de gestion courante	2,22 €
66	Charges financières	4 570,35 €
042	Ecritures budgétaires entre section	155 426,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	115 106,97 €
70	Produits des services	964,48 €
75	Autres produits de gestion courante	20 561,50 €
77	Produits exceptionnels	93 580,99 €
	Résultat exercice fonctionnement	-66 204,31 €
002	Résultat fonctionnement reporté	-119 392,74 €
	Résultat cumulé fonctionnement	-185 597,05 €
	INVESTISSEMENT -	CA 2020
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	215 087,33 €
16	Emprunts et dettes	171 746,81 €
20	Immobilisations incorporelles	38 153,88 €
21	Immobilisations corporelles	5 186,64 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	155 426,00 €
040	Opération entre sections	155 426,00 €
	Résultat exercice investissement	-59 661,33 €
001	Résultat investissement reporté	-30 798,70 €
	Résultat cumulé investissement	-90 460,03 €
Résultat exercice 2020		-125 865,64 €
Résultat de clôture 2020		-276 057,08 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2020 du budget annexe Locaux Centre Ville qui donne les résultats suivants :

Unanimité

N°2021-18

Budget communal – Compte de gestion – Exercice 2020

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2020 du budget communal dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2020
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	18 029 873,95 €
011	Charges à caractère général	4 429 630,28 €
012	Charges de personnel	8 881 849,42 €
014	Atténuation de produits	29 256,00 €
65	Charges de gestion courante	2 619 359,70 €
66	Charges financières	433 710,92 €
67	Charges exceptionnelles	284 061,86 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 352 005,77 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	21 314 831,34 €
013	Atténuation de charges	418 765,46 €
70	Produits des services	1 533 656,77 €
73	Impôts et taxes	12 969 784,28 €
74	Dotations, subventions	5 145 894,40 €
75	Autres produits de gestion courante	281 942,17 €
77	Produits exceptionnels	809 382,67 €
042	Ecritures budgétaires entre section	155 405,59 €
	Résultat exercice fonctionnement	3 284 957,39 €
002	Résultat fonctionnement reporté	6 610 893,00 €
	Résultat cumulé fonctionnement	9 895 850,39 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2020
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	9 101 395,05 €
10	Dotations fonds divers	9 491,59 €
16	Emprunts et dettes	2 128 462,19 €
20	Immobilisations incorporelles	29 189,82 €
204	Subventions équip versées	890 087,05 €
21	Immobilisations corporelles	724 756,45 €
23	Immobilisations en cours	4 981 576,58 €
040	Opérations ordre entre section	155 405,59 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	182 425,78 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	9 335 635,34 €
10	Dotations fonds divers	4 797 335,89 €
13	Subventions investissement	798 957,22 €
16	Emprunts et dettes	2 200 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	376,21 €
27	Immobilisations financières	4 534,47 €
040	Opération ordre entre section	1 352 005,77 €
041	Opération entre sections	182 425,78 €
	Résultat exercice investissement	234 240,29 €
001	Résultat investissement reporté	-79 473,33 €
	Résultat cumulé investissement	154 766,96 €

	Résultat exercice 2020	3 519 197,68 €
--	-------------------------------	-----------------------

Résultat de clôture 2020	10 050 617,35 €
--------------------------	-----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2020 du budget communal qui donne les résultats suivants :

Unanimité

N°2021-19

Budget Annexe Assainissement Collectif – Compte administratif – Exercice 2020

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement collectif dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2020
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	942 569,33 €
011	Charges à caractère général	446 398,40 €
012	Charges de personnel	49 224,31 €
66	Charges financières	79 152,17 €
042	Ecritures budgétaires entre section	367 794,45 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	1 182 061,51 €
013	Atténuation de charges	3 186,55 €
70	Produits des services	1 055 439,52 €
75	Autres produits de gestion courante	1 973,27 €
042	Ecritures budgétaires entre section	121 462,17 €
	Résultat exercice fonctionnement	239 492,18 €
002	Résultat fonctionnement reporté	96 990,12 €
	Résultat cumulé fonctionnement	336 482,30 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2020
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	1 101 372,76 €
16	Emprunts et dettes	265 129,15 €
20	Immobilisations incorporelles	2 712,00 €
23	Immobilisations en cours	690 344,75 €
040	Opérations ordre entre section	121 462,17 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	21 724,69 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	583 749,52 €
10	Dotations fonds divers	172 505,69 €
16	Emprunts et dettes	
27	Immobilisations financières	21 724,69 €
040	Opération ordre entre section	367 794,45 €
041	Opération entre sections	21 724,69 €
	Résultat exercice investissement	-517 623,24 €
001	Résultat investissement reporté	723 647,46 €
	Résultat cumulé investissement	206 024,22 €

Résultat exercice 2020	-278 131,06 €
------------------------	---------------

Résultat de clôture 2020	542 506,52 €
--------------------------	--------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.
LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement collectif qui donne les résultats suivants :

Unanimité

N°2021-20

Budget Annexe Lotissements– Compte administratif – Exercice 2020

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget annexe Lotissements dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2020
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	1 829 640,85 €
011	Charges à caractère général	1 233 427,24 €
66	Charges financières	1 881,95 €
042	Ecritures budgétaires entre section	593 449,71 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	881,95 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	1 829 640,85 €
70	Produits des services	588 865,76 €
74	Dotations, subventions	1 035,00 €
75	Autres produits de gestion courante	65,95 €
77	Produits exceptionnels	3 483,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 235 309,19 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	881,95 €
	Résultat exercice fonctionnement	0,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	
	Résultat cumulé fonctionnement	0,00 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2020
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	1 335 309,19 €
16	Emprunts et dettes	100 000,00 €
040	Opérations ordre entre section	1 235 309,19 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	1 593 449,71 €
16	Emprunts et dettes	1 000 000,00 €
040	Opération ordre entre section	593 449,71 €
	Résultat exercice investissement	258 140,52 €
001	Résultat investissement reporté	-826 632,40 €
	Résultat cumulé investissement	-568 491,88 €

Résultat exercice 2020	258 140,52 €
------------------------	--------------

Résultat de clôture 2020	-568 491,88 €
--------------------------	---------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2020 du budget annexe Lotissements qui donne les résultats suivants :

Unanimité

Budget Annexe Locaux Commerciaux – Compte administratif – Exercice 2020

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget annexe Locaux commerciaux dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2020
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	17 639,41 €
011	Charges à caractère général	17 212,00 €
65	Charges de gestion courante	6,59 €
66	Charges financières	420,82 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	69 536,13 €
70	Produits des services	4 485,29 €
75	Autres produits de gestion courante	65 050,84 €
	Résultat exercice fonctionnement	51 896,72 €
002	Résultat fonctionnement reporté	19 191,58 €
	Résultat cumulé fonctionnement	71 088,30 €

	INVESTISSEMENT	CA 2020
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	181 475,33 €
16	Emprunts et dettes	7 165,56 €
23	Immobilisations en cours	174 309,77 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	139 970,73 €
10	Dotations fonds divers	59 970,73 €
16	Emprunts et dettes	80 000,00 €
	Résultat exercice investissement	-41 504,60 €
001	Résultat investissement reporté	-29 970,73 €
	Résultat cumulé investissement	-71 475,33 €

Résultat exercice 2020	10 392,12 €
------------------------	-------------

Résultat de clôture 2020	-387,03 €
--------------------------	-----------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2020 du budget annexe Locaux commerciaux qui donne les résultats suivants :

Unanimité

Budget Annexe Maisons de Santé – Compte administratif – Exercice 2020

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget annexe Maisons de Santé dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2020
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	58 707,42 €
011	Charges à caractère général	21 266,38 €

65	Charges de gestion courante	0,89 €
66	Charges financières	31 156,63 €
67	Charges exceptionnelles	493,52 €
042	Ecritures budgétaires entre section	5 790,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	166 312,27 €
70	Produits des services	9 108,99 €
75	Autres produits de gestion courante	157 203,28 €
	Résultat exercice fonctionnement	107 604,85 €
002	Résultat fonctionnement reporté	0,00 €
	Résultat cumulé fonctionnement	107 604,85 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2020
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	137 417,92 €
16	Emprunts et dettes	128 935,52 €
23	Immobilisations en cours	8 482,40 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	110 841,81 €
10	Dotations fonds divers	105 051,81 €
040	Opération ordre entre section	5 790,00 €
	Résultat exercice investissement	-26 576,11 €
001	Résultat investissement reporté	-215 278,35 €
	Résultat cumulé investissement	-241 854,46 €

	Résultat exercice 2020	81 028,74 €
--	-------------------------------	--------------------

	Résultat de clôture 2020	-134 249,61 €
--	---------------------------------	----------------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2020 du budget annexe Maisons de Santé qui donne les résultats suivants :

Unanimité

N°2021-23

Budget Annexe Cinéma - Compte administratif – Exercice 2020

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget annexe Cinéma dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2020
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	420 214,51 €
011	Charges à caractère général	141 145,75 €
012	Charges de personnel	148 000,59 €
65	Charges de gestion courante	4,57 €
66	Charges financières	3 204,60 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	127 859,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	471 629,68 €
70	Produits des services	158 303,52 €
74	Dotations, subventions	237 375,43 €
75	Autres produits de gestion courante	0,70 €

77	Produits exceptionnels	16 886,03 €
042	Ecritures budgétaires entre section	59 064,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	51 415,17 €
002	Résultat fonctionnement reporté	-23 264,05 €
	Résultat cumulé fonctionnement	28 151,12 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2020
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	133 462,35 €
16	Emprunts et dettes	70 848,30 €
21	Immobilisations corporelles	2 920,05 €
23	Immobilisations en cours	630,00 €
040	Opérations ordre entre section	59 064,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	127 859,00 €
040	Opération ordre entre section	127 859,00 €
	Résultat exercice investissement	-5 603,35 €
001	Résultat investissement reporté	10 391,44 €
	Résultat cumulé investissement	4 788,09 €

	Résultat exercice 2020	45 811,82 €
--	------------------------	-------------

	Résultat de clôture 2020	32 939,21 €
--	--------------------------	-------------

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2020 du budget annexe Cinéma qui donne les résultats suivants :

Unanimité

N°2021-24

Budget Annexe Locaux centre-ville - Compte administratif – Exercice 2020

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget annexe Locaux Centre Ville dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2020
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	181 311,28 €
011	Charges à caractère général	21 312,71 €
65	Charges de gestion courante	2,22 €
66	Charges financières	4 570,35 €
042	Ecritures budgétaires entre section	155 426,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	115 106,97 €
70	Produits des services	964,48 €
75	Autres produits de gestion courante	20 561,50 €
77	Produits exceptionnels	93 580,99 €
	Résultat exercice fonctionnement	-66 204,31 €
002	Résultat fonctionnement reporté	-119 392,74 €
	Résultat cumulé fonctionnement	-185 597,05 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2020
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	215 087,33 €

16	Emprunts et dettes	171 746,81 €
20	Immobilisations incorporelles	38 153,88 €
21	Immobilisations corporelles	5 186,64 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	155 426,00 €
040	Opération entre sections	155 426,00 €
	Résultat exercice investissement	-59 661,33 €
001	Résultat investissement reporté	-30 798,70 €
	Résultat cumulé investissement	-90 460,03 €
Résultat exercice 2020		-125 865,64 €
Résultat de clôture 2020		-276 057,08 €

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2020 du budget annexe Locaux Centre Ville qui donne les résultats suivants :

Unanimité

N°2021-25

Budget communal - Compte administratif – Exercice 2020

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget communal dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2020
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	18 029 873,95 €
011	Charges à caractère général	4 429 630,28 €
012	Charges de personnel	8 881 849,42 €
014	Atténuation de produits	29 256,00 €
65	Charges de gestion courante	2 619 359,70 €
66	Charges financières	433 710,92 €
67	Charges exceptionnelles	284 061,86 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 352 005,77 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	21 314 831,34 €
013	Atténuation de charges	418 765,46 €
70	Produits des services	1 533 656,77 €
73	Impôts et taxes	12 969 784,28 €
74	Dotations, subventions	5 145 894,40 €
75	Autres produits de gestion courante	281 942,17 €
77	Produits exceptionnels	809 382,67 €
042	Ecritures budgétaires entre section	155 405,59 €
	Résultat exercice fonctionnement	3 284 957,39 €
002	Résultat fonctionnement reporté	6 610 893,00 €
	Résultat cumulé fonctionnement	9 895 850,39 €
	INVESTISSEMENT -	CA 2020
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	9 101 395,05 €
10	Dotations fonds divers	9 491,59 €
16	Emprunts et dettes	2 128 462,19 €

20	Immobilisations incorporelles	29 189,82 €
204	Subventions équip versées	890 087,05 €
21	Immobilisations corporelles	724 756,45 €
23	Immobilisations en cours	4 981 576,58 €
040	Opérations ordre entre section	155 405,59 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	182 425,78 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	9 335 635,34 €
10	Dotations fonds divers	4 797 335,89 €
13	Subventions investissement	798 957,22 €
16	Emprunts et dettes	2 200 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	376,21 €
27	Immobilisations financières	4 534,47 €
040	Opération ordre entre section	1 352 005,77 €
041	Opération entre sections	182 425,78 €
	Résultat exercice investissement	234 240,29 €
001	Résultat investissement reporté	-79 473,33 €
	Résultat cumulé investissement	154 766,96 €
Résultat exercice 2020		3 519 197,68 €
Résultat de clôture 2020		10 050 617,35 €

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2020 du budget communal qui donne les résultats suivants :

Pour : 60
Abstention : 1 MECHINEAU Christian

N°2021-26

Budget Annexe Assainissement Collectif – Affectation des résultats – Exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement collectif déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	583 749,52 €	1 182 061,51 €	1 765 811,03 €
dépenses	1 101 372,76 €	942 569,33 €	2 043 942,09 €
résultat exercice	-517 623,24 €	239 492,18 €	-278 131,06 €
résultat reporté	723 647,46 €	96 990,12 €	820 637,58 €
résultat de clôture 2020	206 024,22 €	336 482,30 €	542 506,52 €
solde restes à réaliser	-296 000,00 €		-296 000,00 €
résultat global	-89 975,78 €	336 482,30 €	246 506,52 €

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

R I	001- résultat investissement reporté	206 024,22 €
R I	1068-excédent fonct capitalisé	89 975,78 €
R F	002- résultat fonctionnement reporté	246 506,52 €

N°2021-27

Budget Annexe Lotissement – Affectation des résultats – Exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2020 du budget annexe lotissements déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	1 593 449,71 €	1 829 640,85 €	3 423 090,56 €
dépenses	1 335 309,19 €	1 829 640,85 €	3 164 950,04 €
résultat exercice	258 140,52 €	0,00 €	258 140,52 €
résultat reporté	-826 632,40 €	0,00 €	-826 632,40 €
résultat de clôture 2020	-568 491,88 €	0,00 €	-568 491,88 €
solde restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
résultat global	-568 491,88 €	0,00 €	-568 491,88 €

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

D I	001- résultat investissement reporté	568 491,88 €
R I	1068-excédent fonct capitalisé	0,00 €
R F	002- résultat fonctionnement reporté	0,00 €

N°2021-28

Budget Annexe Locaux commerciaux – Affectation des résultats – Exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2020 du budget annexe locaux commerciaux déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	139 970,73 €	69 536,13 €	209 506,86 €
dépenses	181 475,33 €	17 639,41 €	199 114,74 €
résultat exercice	-41 504,60 €	51 896,72 €	10 392,12 €
résultat reporté	-29 970,73 €	19 191,58 €	-10 779,15 €

résultat de clôture 2020	-71 475,33 €	71 088,30 €	-387,03 €
solde restes à réaliser	72 000,00 €		72 000,00 €
résultat global	524,67 €	71 088,30 €	71 612,97 €

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

D I	001- résultat investissement reporté	71 475,33 €
R I	1068-excédent fonct capitalisé	0,00 €
R F	002- résultat fonctionnement reporté	71 088,30 €

N°2021-29

Budget Annexe Maisons de Santé – Affectation des résultats – Exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2020 du budget annexe maisons de santé déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	110 841,81 €	166 312,27 €	277 154,08 €
dépenses	137 417,92 €	58 707,42 €	196 125,34 €
résultat exercice	-26 576,11 €	107 604,85 €	81 028,74 €
résultat reporté	-215 278,35 €	0,00 €	-215 278,35 €
résultat de clôture 2020	-241 854,46 €	107 604,85 €	-134 249,61 €
solde restes à réaliser	-91 500,00 €		-91 500,00 €
résultat global	-333 354,46 €	107 604,85 €	-225 749,61 €

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

D I	001- résultat investissement reporté	241 854,46 €
R I	1068-excédent fonct capitalisé	107 604,85 €
R F	002- résultat fonctionnement reporté	0,00 €

N°2021-30

Budget Annexe Cinéma – Affectation des résultats – Exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2020 du budget annexe cinéma déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	127 859,00 €	471 629,68 €	599 488,68 €
dépenses	133 462,35 €	420 214,51 €	553 676,86 €
résultat exercice	-5 603,35 €	51 415,17 €	45 811,82 €
résultat reporté	10 391,44 €	-23 264,05 €	-12 872,61 €
résultat de clôture 2020	4 788,09 €	28 151,12 €	32 939,21 €
solde restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
résultat global	4 788,09 €	28 151,12 €	32 939,21 €

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

R I	001- résultat investissement reporté	4 788,09 €
R I	1068-excédent fonct capitalisé	
R F	002- résultat fonctionnement reporté	28 151,12 €

N°2021-31

Budget Annexe locaux centre-ville – Affectation des résultats – Exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2020 du budget annexe locaux centre ville déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	155 426,00 €	115 106,97 €	270 532,97 €
dépenses	215 087,33 €	181 311,28 €	396 398,61 €
résultat exercice	-59 661,33 €	-66 204,31 €	-125 865,64 €
résultat reporté	-30 798,70 €	-119 392,74 €	-150 191,44 €
résultat de clôture 2020	-90 460,03 €	-185 597,05 €	-276 057,08 €
solde restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
résultat global	-90 460,03 €	-185 597,05 €	-276 057,08 €

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

D I	001- résultat investissement reporté	90 460,03 €
R I	1068-excédent fonct capitalisé	
D F	002- résultat fonctionnement reporté	185 597,05 €

N°2021-32

Budget communal – Affectation des résultats - Exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2020 du budget communal déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	9 335 635,34 €	21 314 831,34 €	30 650 466,68 €
dépenses	9 101 395,05 €	18 029 873,95 €	27 131 269,00 €
résultat exercice	234 240,29 €	3 284 957,39 €	3 519 197,68 €
résultat reporté	-79 473,33 €	6 610 893,00 €	6 531 419,67 €
résultat de clôture 2020	154 766,96 €	9 895 850,39 €	10 050 617,35 €
solde restes à réaliser	-3 212 000,00 €		-3 212 000,00 €
résultat global	-3 057 233,04 €	9 895 850,39 €	6 838 617,35 €

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

R I	001- résultat investissement reporté	154 766,96 €
R I	1068-excédent fonct capitalisé	3 057 233,04 €
R F	002- résultat fonctionnement reporté	6 838 617,35 €

N°2021-33

Budget Annexe Assainissement Collectif – Budget Primitif – Exercice 2021

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2021 du budget Assainissement collectif, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2021 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2021
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	1 364 506,52 €
011	Charges à caractère général	481 000,00 €
012	Charges de personnel	61 000,00 €
65	Charges de gestion courante	5 000,00 €
66	Charges financières	80 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
022	Dépenses imprévues	17 506,52 €
023	Virement à la section d'investissement	340 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	375 000,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	1 364 506,52 €
70	Produits des services	986 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	125 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	246 506,52 €

	INVESTISSEMENT -	BP 2021
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	2 097 250,00 €
16	Emprunts et dettes	270 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 000,00 €

23	Immobilisations en cours	1 492 000,00 €
45	Travaux pour compte de tiers	100 000,00 €
020	Dépenses imprévues	5 250,00 €
040	Opérations ordre entre section	125 000,00 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	100 000,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	2 097 250,00 €
10	Dotations fonds divers	189 975,78 €
13	Subventions investissement	586 250,00 €
16	Emprunts et dettes	150 000,00 €
27	Immobilisations financières	50 000,00 €
45	Travaux pour compte de tiers	100 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	340 000,00 €
040	Opération ordre entre section	375 000,00 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	100 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	206 024,22 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2021 du budget Assainissement collectif qui donne les résultats suivants :

Pour : 60

Abstentions : 2 CARTILLIER Michel (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne

N°2021-34

Budget Annexe Lotissements – Budget Primitif – Exercice 2021

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2021 du budget lotissements, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2021 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2021
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	1 594 508,12 €
011	Charges à caractère général	479 508,12 €
65	Charges de gestion courante	500,00 €
66	Charges financières	5 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 104 000,00 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	5 000,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	1 594 508,12 €
70	Produits des services	1 103 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	500,00 €
77	Produits exceptionnels	500,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	485 508,12 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	5 000,00 €

	INVESTISSEMENT	BP 2021
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	1 104 000,00 €
16	Emprunts et dettes	50 000,00 €
040	Opérations ordre entre section	485 508,12 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	568 491,88 €

	INVESTISSEMENT - RECETTES	1 104 000,00 €
040	Opération ordre entre section	1 104 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2021 du budget lotissements qui donne les résultats suivants :

Unanimité

N°2021-35

Budget Annexe Locaux Commerciaux – Budget Primitif – Exercice 2021

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2021 du budget Locaux Commerciaux, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2021 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2021
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	161 588,30 €
011	Charges à caractère général	36 000,00 €
65	Charges de gestion courante	16 000,00 €
66	Charges financières	1 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	15 000,00 €
68	Provisions	56 000,00 €
022	Dépenses imprévues	4 088,30 €
023	Virement à la section d'investissement	33 000,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	161 588,30 €
70	Produits des services	7 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	68 500,00 €
77	Produits exceptionnels	15 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	71 088,30 €

	INVESTISSEMENT	BP 2021
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	109 000,00 €
16	Emprunts et dettes	12 000,00 €
23	Immobilisations en cours	24 000,00 €
020	Dépenses imprévues	1 524,67 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	71 475,33 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	109 000,00 €
13	Subventions	76 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	33 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2021 du budget Locaux Commerciaux qui donne les résultats suivants :

Unanimité

Budget Annexe Maisons de Santé – Budget Primitif – Exercice 2021

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2021 du budget Maisons de Santé, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2021 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2021
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	435 000,00 €
011	Charges à caractère général	30 000,00 €
65	Charges de gestion courante	1 000,00 €
66	Charges financières	32 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues	3 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	352 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	7 000,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	435 000,00 €
70	Produits des services	18 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	407 000,00 €
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €

	INVESTISSEMENT -	BP 2021
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	2 026 604,85 €
16	Emprunts et dettes	133 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 651 500,00 €
020	Dépenses imprévues	250,39 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	241 854,46 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	2 026 604,85 €
10	Dotations fonds divers	107 604,85 €
13	Subventions investissement	660 000,00 €
16	Emprunts et dettes	900 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	352 000,00 €
040	Opération ordre entre section	7 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2021 du budget Maisons de santé qui donne les résultats suivants :

Unanimité

N°2021-37

Budget Annexe Cinéma – Budget Primitif – Exercice 2021

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2021 du budget Cinéma Le Maingué, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2021 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2021
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	491 151,12 €
011	Charges à caractère général	278 000,00 €
012	Charges de personnel	144 000,00 €
65	Charges de gestion courante	500,00 €
66	Charges financières	1 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €
022	Dépenses imprévues	25 151,12 €
042	Ecritures budgétaires entre section	17 000,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	491 151,12 €
013	Atténuation de charges	5 000,00 €
70	Produits des services	400 000,00 €
74	Dotations, subventions	26 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	500,00 €
77	Produits exceptionnels	29 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	2 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	28 151,12 €

	INVESTISSEMENT -	BP 2021
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	27 788,09 €
16	Emprunts et dettes	12 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €
23	Immobilisations en cours	7 000,00 €
020	Dépenses imprévues	1 788,09 €
040	Opérations ordre entre section	2 000,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	27 788,09 €
13	Subventions investissement	6 000,00 €
040	Opération ordre entre section	17 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 788,09 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2021 du budget Cinéma Le Maingué qui donne les résultats suivants :

Unanimité

N°2021-38

Budget Annexe locaux centre-ville – Budget Primitif – Exercice 2021

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2021 du budget Locaux Centre Ville, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2021 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2021
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	289 000,00 €
011	Charges à caractère général	35 000,00 €
65	Charges de gestion courante	1 000,00 €
66	Charges financières	5 000,00 €

67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	1 402,95 €
042	Ecritures budgétaires entre section	60 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	185 597,05 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	289 000,00 €
70	Produits des services	1 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	287 000,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €

	INVESTISSEMENT -	BP 2021
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	847 000,00 €
16	Emprunts et dettes	25 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	115 000,00 €
23	Immobilisations en cours	550 000,00 €
020	Dépenses imprévues	16 539,97 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	50 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	90 460,03 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	847 000,00 €
024	Produits de cessions	737 000,00 €
040	Opération ordre entre section	60 000,00 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	50 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2021 du budget Locaux Centre Ville qui donne les résultats suivants :

Unanimité

N°2021-39

Fixation des taux d'imposition – Année 2021

Madame l'Adjointe au Maire expose que le Conseil doit approuver les taux pour l'année 2021.

Auparavant, elle explique les grandes lignes de la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation.

En 2021, les communes vont bénéficier :

- Du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire que le taux de référence 2021 pour la commune correspondra au taux de 2020 majoré du taux de TFPB départemental 2020.

Pour notre commune, cela donne le résultat suivant :

Taux TFPB commune 2020	21.50 %	Taux de TFPB de référence commune 2021	42.76 %
Taux TFPB département 2020	21.26 %		

Un coefficient correcteur (minoration ou majoration du produit fiscal) s'appliquera sur le produit pour permettre la compensation à l'euro près de la perte de la taxe d'habitation. Ce mécanisme suivra chaque année la dynamique des bases foncières

mais pas celle des taux.

- De la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants. Le taux est gelé jusqu'en 2023.
- De la taxe sur le foncier non bâti (pas de modification)

Elle propose de reconduire les taux 2020 qui correspondaient aux taux cibles calculés suite à la création de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, en précisant que les bases prévisionnelles n'ont pas été transmises par les services de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Pour : 60

Abstentions : 2 BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2021 comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.90 %
- Taxe Foncier Bâti : 42.76 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 34.41 %

CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

N°2021-40

Attribution de subventions aux associations à caractère culturel – Année 2021

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère culturel. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission culture, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Pour : 57

N'ont pas participé au vote : 5 ROMANN Colette, THIERRY Irène, BOUVET Jean-Olivier, RETIER Daniel, BESNIER Loïc

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Association	Commune	Montant	Observations
AFR FAMILLES RURALES MARANS-théâtre	MARANS	1 100 €	
CENTRALE 7	NYOISEAU	10 000 €	
SUN JAZZ	LOUVAINES	150 €	fonctionnement
SUN JAZZ	LOUVAINES	350 €	exceptionnel frais enregistrement CD
ATELIERS REGARDS	SEGRE	200 €	fonctionnement
ATELIERS REGARDS	SEGRE	1 200 €	exceptionnel pour achat PC
FOYER LAIQUE SEGRE	SEGRE	9 200 €	
OMC-Office Municipal Culture Segré	SEGRE	90 000 €	
JAZZ AU PAYS ASSOCIATION	SEAB	40 000 €	
TOTAL		152 200 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2021.

N°2021-41

Attribution de subventions aux associations « Animations Tourisme Patrimoine » – Année 2021

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations « Animations Tourisme Patrimoine ». Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission Animations-Tourisme-Patrimoine, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Pour : 57
N'ont pas participé au vote : 5 ROCHEPEAU Pierre, PELLUAU Dominique, BROSSIER Daniel, RETIER Daniel, CARTILLIER Michel (pouvoir exercé par DANJOU Anne)

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Association	Commune	Montant	Observations
AFR FAMILLES RURALES AVIRE LOUVAINES	AVIRE-LOUVAINES	500 €	
CLUB DE L AMITIE AVIRE	AVIRE	200 €	
TRAIT COURSES D AVIRE	AVIRE	120 €	
CLUB DE LA GAIETE	BOURG IRE	60 €	
AFR FAMILLES RURALES CHATELAIS	CHATELAIS	1 000 €	
ARCS	CHATELAIS	500 €	
COMITE DES FETES CHATELAIS	CHATELAIS	500 €	
LES TREULS	CHATELAIS	500 €	
LOISIRS MECANIKES ET KARTING	CHATELAIS	2 000 €	
CLUB SOLEIL LA FERRIERE	FERRIERE	150 €	

COMITE DES FETES LA FERRIERE	FERRIERE	150 €	
AFR FAMILLES RURALES HOTELLERIE	HOTELLERIE	600 €	
AMIS DE L'ETANG	HOTELLERIE	1 000 €	
CLUB AMITIE LOUVAINES	LOUVAINES	300 €	
SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE LA JAILLETTE	LOUVAINES	600 €	
AFR FAMILLES RURALES MARANS-toutes activités	MARANS	1 400 €	
CLUB DU BON TEMPS MARANS	MARANS	300 €	
COMITE DES FETES MARANS	MARANS	600 €	
COMITE DES FETES MONTGUILLON	MONTGUILLON	665 €	
ECHANGES ET LOISIRS MONTGUILLON	MONTGUILLON	800 €	
SAUVEGARDE DE L EGLISE MONTGUILLON	MONTGUILLON	235 €	
LES AMIS DU CHATEAU	NOYANT	1 500 €	
AFR FAMILLES RURALES NYOISEAU	NYOISEAU	900 €	
ASSO DES MINES DE FER	NYOISEAU	500 €	
FOYER LAIQUE NYOISEAU	NYOISEAU	300 €	
SAUVEGARDE DE L EGLISE NYOISEAU	NYOISEAU	500 €	
CLUB DE L AMITIE ST MARTIN	ST MARTIN	300 €	
COMITE GEMMOIS D'ANIMATION	STE GEMMES	4 000 €	
SCRABBLE ANJOU BLEU	STE GEMMES	200 €	
		10 000 €	
AssAnBle	SEGRE	€	
CERCLE DE LA MADELEINE SEGRE	SEGRE	2 500 €	invest salle sur 4 ans
COMITE FOIRE EXPOSITION DE SEGRE	SEGRE	5 000 €	
LES PASSIONNES DU BOIS	SEGRE	1 000 €	
SOCIETE L AURORA	SEGRE	60 €	
TOUT ART FER ASSOC	SEGRE	1 500 €	
SOCIETE DES COURSES DE SEGRE	SEAB	1 800 €	
TOTAL		42 240 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2021.

N°2021-42

Attribution de subventions aux associations « Petite enfance » - Année 2021

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations liées à la petite enfance. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission Petite Enfance, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Pour : 61
N'a pas participé au vote : 1 JACOB Emilie

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Association	Commune	Montant	Observations
LES FOURMIZ	STE GEMMES	100 €	
CHOUETTES FAMILLES	SEGRE	500 €	
CHOUETTES FAMILLES	SEGRE	960 €	pour compensation loyer CCAS
TOTAL		1 560 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2021.

N°2021-43

Attribution de subventions aux associations «Enfance Jeunesse TAP » – Année 2021

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère Enfance-jeunesse-TAP. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission Enfance-Jeunesse, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Pour : 58

N'ont pas participé au vote : 4 THIERRY Irène, BRUAND Martine, RETIER Daniel, BESNIER Loïc

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Association	Commune	Montant	Observations
AFR FAMILLES RURALES BOURG D IRE	BOURG IRE	2 740 €	
AFR FAMILLES RURALES MARANS	MARANS	8 650 €	
AFR FAMILLES RURALES NYOISEAU	NYOISEAU	750 €	
AFR FAMILLES RURALES STE GEMMES D ANDIGNE	STE GEMMES	2 070 €	
FOYER LAIQUE NOYANT	NOYANT	136 000 €	
FOYER LAIQUE NOYANT	NOYANT	65 000 €	TAP Noyant/Chatelais/Nyoiseau
LUDOMINO	SEAB	1 000 €	
OGEC Ecole Aviré Notre Dame	AVIRE	2 750 €	
OGEC Ecole privée Bourg d'Iré	BOURG IRE	2 885 €	
OGEC Cantine Hotellerie	HOTELLERIE	3 450 €	
OGEC Ecole Notre Dame Marans	MARANS	5 300 €	
OGEC Ecole Sacré Cœur Ste Gemmes	STE GEMMES	2 900 €	
OGEC Ecole B Chevreau Segré	SEGRE	3 075 €	
TOTAL		236 570 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2021.

N°2021-44

Attribution de subventions aux associations à caractère scolaire – Année 2021

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère scolaire. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission scolaire, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Pour : 59
Abstention : 1 DOUSSE Pascal (pouvoir exercé par DE LA SALMONIERE Raphaël)
N'ont pas participé au vote : 2 RUAU Manuèla, MAUGEAIS Sihame

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Association	Commune	Montant	Observations
APE Ecoles privées		11 698 €	
APE Ecole Notre Dame Aviré	AVIRE	512 €	voyages et sorties scolaires
APE Ecole St Symphorien Bourg Iré	BOURG IRE	412 €	voyages et sorties scolaires
APE Ecole St Nicolas Hotellerie	HOTELLERIE	446 €	voyages et sorties scolaires
APE Ecole Notre Dame MARANS	MARANS	1 871 €	voyages et sorties scolaires
APE Ecole St Georges Noyant	NOYANT	416 €	voyages et sorties scolaires
APE Ecole St René Goupil St Martin	ST MARTIN	366 €	voyages et sorties scolaires
APE Ecole Sacré Cœur Ste Gemmes	STE GEMMES	2 550 €	voyages et sorties scolaires
APE Ecole St Joseph Segré	SEGRE	3 803 €	voyages et sorties scolaires
APE Ecole B Chevreau Segré	SEGRE	1 322 €	voyages et sorties scolaires
OGEC Ecoles privées		17 600 €	
OGEC Cantine Ecole St Symphorien	BOURG IRE	5 000 €	
OGEC Cantine Ecole St Nicolas	HOTELLERIE	5 000 €	
OGEC Cantine Ecole Sacré Cœur	STE GEMMES	7 600 €	
APE Ecoles publiques		17 681 €	
APE Ecole Les Prés Verts Chatelais	CHATELAIS	2 656 €	voyages et sorties scolaires
APE Ecole publique Louvaines	LOUVAINES	250 €	fct asso et évènements + invest
APE Ecole publique Louvaines	LOUVAINES	937 €	voyages et sorties scolaires
CPEEP Ecole René Brossard Noyant	NOYANT	220 €	fct asso et évènements
CPEEP Ecole René Brossard Noyant	NOYANT	2 340 €	voyages et sorties scolaires
APE Ecole Geneviève Verger Nyoiseau	NYOISEAU	1 150 €	voyages et sorties scolaires
APE Ecole Grains de Soleil St Martin	ST MARTIN	1 647 €	voyages et sorties scolaires

APE Ecole les 3 plumes siup	SIUP	1 734 €	voyages et sorties scolaires
APE Ecole les 3 plumes siup	SIUP	1 000 €	création d'une cabane en bois
APE Ecole Dolto/Fontaine Segré	SEGRE	250 €	organisation carnaval
APE Ecole Dolto/Fontaine Segré	SEGRE	1 767 €	voyages et sorties scolaires
ESCAPADE ASSOC	SEGRE	250 €	organisation carnaval
ESCAPADE ASSOC	SEGRE	3 480 €	voyages et sorties scolaires
USEP Ecoles publiques		510 €	
AMICALE Pierres Bleues Elémentaire	SEGRE	60 €	activités conseil des élèves
USEP Ecole FDolto Segré	SEGRE	150 €	atelier cuisine
USEP Ecole R Fontaine Segré	SEGRE	100 €	adhésion usep et fonctionnement
USEP Les 3 plumes	SIUP	200 €	sorties sportives et sclaïres
Autres		6 860 €	
IME IMPRO CLAIRVAL	SEGRE	1 500 €	voyage et sorties scolaires
IME IMPRO CLAIRVAL	SEGRE	2 860 €	fournitures scolaires
IME IMPRO CLAIRVAL	SEGRE	2 500 €	Aménagement espace jeu extérieur
TOTAL		54 349 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2021.

N°2021-45

Attribution de subventions aux associations à caractère social - Année 2021

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère social. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission sociale, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Pour : 61
N'a pas participé au vote : 1 BIANG NZIE Patrick

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Association	Montant	Observations
AAHAHA ATELIER PROTEGE	900 €	
ADMR NORD SEGREEN	500 €	
ADMR VAL DE L OUDON	1 000 €	
AFR FAMILLES RURALES PAYS SEGREEN	950 €	
AIDES	2 700 €	
ARBRE VERT	5 000 €	
ASDIES	500 €	
ASSO DES DONNEURS DE VOIX	200 €	
ASSO SECOURISTES ANGEVINS	4 500 €	

CIDFF-CENTRE INFO DROITS FEMME FAMILLE	1 500 €	
ECOLE DES PARENTS ET EDUCATEURS	2 000 €	
ENVOL	4 000 €	
ILIADE	2 300 €	
LES RESTAURANTS DU COEUR	1 500 €	
MOUVEMENT VIE LIBRE	150 €	
PLANNING FAMILIAL	400 €	
SECOURS POPULAIRE	1 500 €	
SOS FEMMES	1 500 €	
ST VINCENT DE PAUL	14 000 €	
UDAF médiation	1 000 €	
VIEXIDOM SERVICES	1 000 €	
VMEH SEGRE	200 €	
VMEH STE GEMMES	200 €	
TOTAL	47 500 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2021.

N°2021-46

Attribution de subventions aux associations à caractère sportif - Année 2021

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère sportif. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission sport, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Pour : 59

N'ont pas participé au vote : 3 BESNIER Loïc, ROISNET Valérie (pouvoir exercé par BELIER Denis), JACOB Emilie

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Association	Commune	Montant	Observations
Associations hors Segré		24 480 €	
FOOTBALL CLUB BOURG IRE	BOURG IRE	1 800 €	
CLUB FOOT CHATELAIS NYOISEAU BOUILLE GRUGE	CHATELAIS-NYOISEAU	4 480 €	
UNION SPORTIVE MARANS GENE	MARANS	2 500 €	
CSNBA NOYANT-CLUB SPORT NOYANT BEL AIR	NOYANT	5 000 €	
LA PETANQUE NYOISIENNE	NYOISEAU	100 €	
JUDO CLUB NYOISEAU	NYOISEAU	1 500 €	
USJA BASKET ST MARTIN DU BOIS	ST MARTIN	1 800 €	

USJA FOOTBALL ST MARTIN DU BOIS	ST MARTIN	4 500 €	
BOSCO BAD	ST MARTIN	300 €	
SPORTING CLUB GEMMOIS FOOT	STE GEMMES	2 500 €	
Associations Segré		111 700 €	
OMS ASSOC-kayathlon	SEGRE	3 200 €	
OMS ASSOC-trail urbain	SEGRE	4 000 €	
BABY FOOT SEGREEN	SEGRE	2 000 €	
ESSHA FOOT	SEGRE	23 000 €	
COMITE ORGANISATION NANTES-SEGRE	SEGRE	5 000 €	
ESSHA	SEGRE	60 000 €	
ESSHA-HAND Nationale	SEGRE	6 500 €	
ESSHA-HOCKEY Nationale	SEGRE	4 000 €	
ESSHA-ECHECS Nationale	SEGRE	4 000 €	
Associations scolaires		4 000 €	
ASSO SPORTIVE COLLEGE GEORGES GIRONDE	SEGRE	1 000 €	
ASSO SPORTIVE COLLEGE SAINT JOSEPH	SEGRE	1 000 €	
ASSO SPORTIVE LYCEE BLAISE PASCAL	SEGRE	1 000 €	
ASSO SPORTIVE LYCEE BOURG CHEVREAU	SEGRE	1 000 €	
total		140 180 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2021.

N°2021-47

Attribution de subventions aux associations « Environnement » – Année 2021

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations liées à l'environnement. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission environnement, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Pour : 59
Abstention : 1 RONCIN Joël
N'ont pas participé au vote : 2 DOUSSE Pascal (pouvoir exercé par DE LA SALMONIERE Raphaël), DE LA SALMONIERE Raphaël

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Association	Commune	Montant	Observations
GDON SEGRE EN ANJOU BLEU	SEAB	8 500 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2021.

Attribution de subventions aux associations « Protocole » – Année 2021

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère protocolaire. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Pour : 61
N'a pas participé au vote : 1 CHAUVEAU Olivier

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Association	Commune	Montant	Observations
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	AVIRE	80 €	
ACPG BOURG IRE-ANCIENS COMBAT PRISON GUERRE	BOURG IRE	80 €	
FNACA BOURG D IRE-ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE	BOURG IRE	80 €	
FNACA LA CHAPELLE	CHAPELLE	80 €	
UNC-AFN LA FERRIERE	FERRIERE	60 €	
FNACA HOTELLERIE-ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE	HOTELLERIE	80 €	
UNC-AFN ST SAUVEUR	ST SAUVEUR	100 €	
UNC-AFN STE GEMMES	STE GEMMES	250 €	
ACPG SEGRE-ANCIENS COMBAT PRISON GUERRE	SEGRE	60 €	
AMICALE ANCIENS MARINS Segré	SEGRE	60 €	
CERCLE MIXTE 6EME R G ASSOC	SEGRE	150 €	
LES MEDAILLES MILITAIRES ASSOC	SEGRE	60 €	
UNC-AFN SEGRE	SEGRE	80 €	
UNC-AFN ST AUBIN DU PAVOIL	SEGRE	80 €	
TOTAL		1 300 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2021.

N°2021-49

Attribution de subventions aux associations diverses – Année 2021

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations à caractère divers. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Association	Commune	Montant	Observations
FNATH ACCIDENTES DU TRAVAIL ET HANDICAPES ASSOC	SEGRE	60 €	
GIC DE LA VERZEE	SEAB	300 €	
LA PREVENTION ROUTIERE	SEAB	200 €	
L'OUTIL EN MAIN DU SEGREEN	SEAB	5 000 €	
RESIDENCES VAL D OUDON STE GEMMES	SEGRE	150 €	legs Roncé
TOTAL		5 710 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2021.

N°2021-50

Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Segré-en-Anjou Bleu – Année 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU la convention de subventionnement entre la commune et le CCAS,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, pour l'année 2021, une subvention de 179 800 € au CCAS de Segré-En-Anjou Bleu dont la répartition est la suivante :

- fonctionnement	13 200 €
- politique tarifaire (quotient familial)	160 000 €
- legs RONCE	6 600 €
TOTAL	179 800 €

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 657362 du budget communal,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Attribution de subvention aux budgets annexes – Année 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

VU le budget primitif 2021 du budget annexe Maisons de Santé,

VU le budget primitif 2021 du budget annexe Locaux centre ville,

CONSIDERANT qu'une subvention du budget communal est nécessaire pour équilibrer ces budgets,

Pour : 59

Abstentions : 3 CARTILLIER Michel (pouvoir exercé par DANJOU Anne),
DANJOU Anne, DUSSEAU Blandine

DECIDE le versement d'une subvention d'équilibre à ces budgets pour les montants suivants :

- 265 000 € pour le budget locaux centre ville
- 250 000 € pour le budget maisons de santé

DIT que ces crédits sont inscrits :

- au c/657363 du budget communal
- au c/7552 de chaque budget annexe

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette décision.

N°2021-52

Attribution de subvention au budget de la Régie du Cinéma – Année 2021

Madame l'Adjointe au Maire rappelle au Conseil les termes de la convention de subventionnement de la Régie du cinéma adoptée par lors de la séance du 30 octobre 2014.

Cette convention a pour objet d'encadrer le versement des subventions allouées par la commune à la Régie et engage la commune à subventionner annuellement la Régie afin de lui permettre d'assurer ses missions, au titre notamment :

- Du remboursement de l'annuité des emprunts
- De son fonctionnement courant si besoin

Elle expose au Conseil que pour l'exercice 2021, il convient de verser une subvention d'un montant de 13 000 € correspondant à l'annuité d'emprunt supportée par le budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

VU la convention de subventionnement de la régie du cinéma,

A l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention au budget de la régie autonome du cinéma pour un montant de 13 000 € destinée à financer l'annuité des emprunts,

DIT que cette subvention sera versée conformément aux dispositions de la convention,

DIT que ces crédits sont inscrits :

- au c/657363 du budget communal
- au c/74 du budget annexe régie autonome du cinéma

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette décision.

N°2021-53

Participation de la commune aux dépenses de fournitures scolaires – Année 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge au budget de la Commune les dépenses de fournitures scolaires attribuées aux élèves scolarisés dans les écoles publiques de la commune.

Pour l'année 2021, les montants accordés sont les suivants :

Etablissement	Commune déléguée	Montant
Ecole Les 3 Plumes	La Ferrière-Montguillon-St Sauveur	4 110 €
Ecole publique Louvaines	Louvaines	2 180 €
Ecole Grain de Soleil	Saint Martin du Bois	4 295 €
Ecole Les Prés Verts	Châtelais	3 870 €
Ecole René Brossard	Noyant la Gravoyère	5 655 €
Ecole Geneviève Verger	Nyoiseau	3 395 €
Ecole Les Pierres Bleues-mat	Segré	2 925 €
Ecole Les Pierres Bleues-prim	Segré	8 250 €
Ecole Françoise Dolto	Segré	1 980 €
Ecole Robert Fontaine	Segré	3 600 €
	TOTAL	40 260 €

DIT que ces sommes seront versées directement aux fournisseurs sur présentation des factures,

DIT que cette dépense sera réglée sur le compte 6067 du Budget Communal de l'exercice en cours.

N°2021-54

RASED – Exercice 2021 – Demande de participation des communes aux frais de fonctionnement

Madame l'Adjointe au Maire explique au Conseil Municipal que, suite à la proposition de l'Education Nationale, la commune de Segré-En-Anjou Bleu prend en charge l'ensemble des dépenses d'équipement et de fonctionnement des équipes du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté), à charge pour elle de se faire rembourser par les communes intéressées en fonction du nombre d'élèves concernés dont la liste est communiquée, chaque année, par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les conventions signées en Sous-Préfecture le 16 janvier 2004 entre les communes concernées par le RASED, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de Maine et Loire et la commune déléguée de Segré,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DIT que, conformément à l'article 2 de la convention sus-mentionnée, la participation demandée à chaque commune concernée est fixée à 1,34 € par enfant scolarisé dans une école publique pour l'année 2021,

DECIDE de solliciter cette participation auprès des communes extérieures,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget principal de l'exercice en cours.

N°2021-55

Coût d'un élève – Année 2020

Madame l'Adjointe au Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de fixer le coût d'un élève dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce coût sert de base :

- au calcul de la contribution communale qui devra être acquittée par la commune de résidence lorsqu'une école de la commune accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune.
- au calcul de la participation due aux écoles privées de la commune sous contrat d'association.

Afin de déterminer ce coût, il convient de se référer à la circulaire 2012-025 du 15.02.2012 qui fixe notamment les dépenses qui doivent être prises en compte.

Elle informe le conseil que, pour l'année 2020, les chiffres sont les suivants :

	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
Total des dépenses	453 266.08 €	236 427.63 €
Nombre élèves	293	572
Coût d'un élève	1 546.98 €	413.34 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE le coût d'un élève en 2020 à :

- 1 546.98 € pour un élève en maternelle
- 413.34 € pour un élève en élémentaire

DIT que ce cout servira de base en 2020 pour :

- le calcul de la contribution communale qui devra être acquittée par la commune de résidence lorsqu'une école de la commune accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune.
- le calcul de la participation due aux écoles privées de la commune sous contrat d'association.

N°2021-56

Participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association (maternelles et primaires) – Exercice 2021

VU le contrat d'association n° 39 conclu entre l'état et l'école élémentaire privée mixte « Notre Dame » située sur la commune déléguée d'Aviré,

VU le contrat d'association n° 75 conclu entre l'état et l'école primaire privée mixte St Symphorien située sur la commune déléguée de Le Bourg d'Iré,

VU le contrat d'association n° 224 conclu entre l'état et l'école privée mixte située sur la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée,

VU le contrat d'association n° 257 conclu entre l'état et l'école privée mixte « Notre Dame » située sur la commune déléguée de Marans,

VU le contrat d'association n° 307 conclu entre l'état et l'école privée mixte « Saint Georges » située sur la commune déléguée de Noyant la Gravoyère,

VU le contrat d'association n° 411 conclu entre l'état et l'école privée mixte « Saint René Goupil » située sur la commune déléguée de Saint Martin du Bois,

VU le contrat d'association n° 377 conclu entre l'état et l'école privée mixte « Sacré Coeur » située sur la commune déléguée de Sainte Gemmes d'Andigné,

VU le contrat d'association n° 447 conclu entre l'état et l'école élémentaire catholique « Saint-Joseph » située sur la commune déléguée de Segré,

VU le contrat d'association n° 963 conclu entre l'état et l'école primaire privée « Bourg-Chevreau Ste Anne » située sur la commune déléguée de Segré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Pour : 61
Abstention : 1 FOURNIER Daniel

FIXE comme suit le montant total de la participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association pour l'exercice 2021 :

Etablissement	Commune déléguée	Montant
Ecole Notre Dame	Aviré	34 057.92 €
Ecole Saint Symphorien	Le Bourg d'Iré	61 821.54 €
Ecole privée Hôtellerie	L'Hôtellerie de Flée	42 725.88 €
Ecole Notre Dame	Marans	39 844.68 €
Ecole Saint Georges	Noyant la Gravoyère	32 817.90 €
Ecole Saint René Goupil	Saint Martin du Bois	39 726.12 €
Ecole Sacré –Cœur	Sainte Gemmes d'Andigné	104 134.08 €
Ecole Bourg Chevreau	Segré	65 541.60 €
Ecole Saint-Joseph	Segré	215 778.12 €
Total		636 447.84 €

DIT que depuis 2019, le versement des participations s'effectue de la façon suivante :

- En février : versement de 50% du montant attribué l'année N-1
- En septembre : versement du solde du montant attribué l'année N

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, article 6558,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Madame DANJOU intervient : «il avait été question, au moment de la fusion des communes, que les subventions attribuées aux écoles restent à peu près dans la même fourchette. Pour des écoles comme celle de Marans, il y a une grosse différence avec le nouveau calcul. Cela met en péril l'équilibre budgétaire de ces écoles. Les élus, dont Monsieur OREILLARD à l'époque, s'étaient engagés à faire en sorte que les subventions aux écoles restent sur les mêmes calculs.

Madame CHAUVEAU répond que le calcul est toujours le même, il est réalisé en fonction des effectifs d'élèves.

Madame DANJOU explique que le mode de fonctionnement des communes était indépendant avant la commune nouvelle et ne distinguait pas maternelle et élémentaire.

Madame COQUEREAU explique que le coût de l'élève en maternelle a toujours été plus élevé.

Monsieur HEULIN ajoute qu'on répond à des textes de lois. Au sein d'une même commune, le même coût par élève doit s'appliquer. On doit mettre le même prix que ce soit à Marans ou à Aviré.

Madame CHAUVEAU indique que plus les effectifs vont baisser, plus le montant va baisser.

Monsieur CHERE explique :

« Pour une commune comme Saint-Martin du Bois, on prenait le coût d'un élève en école publique de St Martin et on le reportait sur le coût en école privée de Saint-Martin du Bois.

Cette année, le calcul est basé sur l'ensemble de la commune et on le reporte sur toutes les écoles privées.

A Marans, étant donné qu'il y avait seulement l'école privée, c'est le tarif départemental forfaitaire qui devait être appliqué. Maintenant, on est sur un coût réel. Cela modifie sans doute le total. Et comme les effectifs ont un peu augmenté en écoles privées et baissé en écoles publiques, le coût a explosé. »

N°2021-57

Budget Annexe Cinéma – Rattrapage d'amortissements non constatés et modification de la durée d'amortissement des biens

Madame l'Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des rattrapages d'amortissements non constatés sur le budget communal et de modifier la durée d'amortissement de certains biens.

Elle explique que la construction du cinéma a été réalisée, à l'origine, en 2004-2005, sur le budget communal (ex CCCS). Ces travaux ont été financés par un emprunt de 750 000 € qui a commencé à être amorti sur le budget de la commune dès 2006. Cependant, le bâtiment et les subventions n'ont pas été amortis par le budget communal car cela n'était pas obligatoire.

En 2014, lorsque la gestion du cinéma a été reprise en gestion directe et que le budget annexe a été créé, la totalité des immobilisations a été transférée ainsi que le capital restant dû de l'emprunt. Le budget cinéma a été dans l'obligation de pratiquer les amortissements des biens et subventions de la totalité à compter de 2015.

Cela provoque donc un décalage important entre l'amortissement de l'emprunt et celui des immobilisations.

Aussi, elle propose au Conseil de procéder, par écritures non budgétaires, aux régularisations concernant les amortissements non constatés sur le budget communal. Elle propose également de ramener la durée globale d'amortissement des biens à 15 ans (au lieu de 20 actuellement) afin de correspondre à la durée de l'emprunt réalisé. Le budget cinéma ayant amorti sur une durée de 6 ans, il est proposé de rattraper les amortissements sur le budget communal sur une durée de 9 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Pour : 61
Abstention : 1 DUSSEAU Blandine

MODIFIE la durée d'amortissement des deux biens (07002 et 07003) pour une valeur de 2 299 251.34 € et des subventions affectées, à 15 ans (dont 6 ans sur le budget cinéma et un rattrapage de 9 ans sur le budget communal),

DECIDE de procéder par écritures non budgétaires à la régularisation de ces amortissements non constatés dans le budget communal,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Budget Primitif – Exercice 2021 – Budget communal

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2020 du budget Communal, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2021 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2021
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	28 368 617,35 €
011	Charges à caractère général	4 993 000,00 €
012	Charges de personnel	9 590 000,00 €
014	Atténuation de produits	40 000,00 €
65	Charges de gestion courante	2 848 000,00 €
66	Charges financières	405 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	225 000,00 €
68	Dotations aux provisions	5 000 000,00 €
022	Dépenses imprévues	876 617,35 €
023	Virement à la section d'investissement	3 021 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 370 000,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	28 368 617,35 €
013	Atténuation de charges	400 000,00 €
70	Produits des services	2 079 500,00 €
73	Impôts et taxes	13 260 000,00 €
74	Dotations, subventions	5 317 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	370 000,00 €
77	Produits exceptionnels	100 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	3 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	6 838 617,35 €

	INVESTISSEMENT -	BP 2021
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	18 147 000,00 €
10	Dotations fonds divers	20 000,00 €
16	Emprunts et dettes	2 155 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	468 000,00 €
204	Subventions équip versées	2 533 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 192 430,00 €
23	Immobilisations en cours	9 971 540,00 €
27	Immobilisations financières	144 000,00 €
45	Travaux pour compte de tiers	448 000,00 €
020	Dépenses imprévues	711 530,00 €
040	Opérations ordre entre section	3 000,00 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	500 000,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	18 147 000,00 €
10	Dotations fonds divers	4 307 233,04 €
13	Subventions investissement	5 349 500,00 €
16	Emprunts et dettes	2 505 000,00 €
45	Travaux pour compte de tiers	448 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 021 000,00 €
024	Produits de cessions	491 500,00 €
040	Opération ordre entre section	1 370 000,00 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	500 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	154 766,96 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2021 du budget Communal qui donne les résultats suivants :

Pour : 54

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel (pouvoir exercé par DANJOU Anne), MECHINEAU Christian, DANJOU Anne, DOUSSE Pascal (pouvoir exercé par DE LA SALMONIERE Raphaël), DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame, DE LA SALMONIERE Raphaël

N°2021-59

Bilan des cessions et acquisitions 2020

La loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit un débat annuel de l'assemblée délibérante sur le bilan de la politique foncière.

Le bilan porte sur l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal par la Commune elle-même ou par une personne, publique ou privée, agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la Commune.

Le bilan des acquisitions et des cessions doit être annexé au compte administratif.

Le bilan relatif aux activités immobilières réalisées par la commune, Alter Public et Alter Cités, ces dernières agissant dans le cadre de conventions conclues avec la commune, au cours de l'année 2020, est présenté au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES en avoir délibéré,

Pour : 54

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel (pouvoir exercé par DANJOU Anne), MECHINEAU Christian, DANJOU Anne, DOUSSE Pascal (pouvoir exercé par DE LA SALMONIERE Raphaël), DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame, DE LA SALMONIERE Raphaël

APPROUVE le bilan des activités immobilières de Segré-en-Anjou Bleu, d'Alter Public et d'Alter Cités (agissant dans le cadre de conventions conclues avec la commune) pour l'exercice 2020.

N°2021-60

Commune déléguée de Segré - Acquisition d'une maison à Madame BOUESNARD

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'acquérir une habitation située à la Brémaudais sur la commune déléguée de Segré.

Monsieur l'Adjoint au Maire expose que le chemin de la Brémaudais, qui dessert une maison non identifiée au Plan Local d'Urbanisme, a été détruit partiellement, ce qui rend ce seul

bien inaccessible. Après discussion avec la propriétaire du bien, Madame Odette BOUESNARD, il apparaît que la solution la moins coûteuse pour la collectivité est de racheter le bien et de laisser le chemin en l'état.

Madame BOUESNARD Odette, propriétaire, consent à vendre ce bien, au profit de la commune, au prix de 5 000 €.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose donc au Conseil Municipal d'acquérir ce bien immobilier, sur une parcelle cadastrée section 331 B numéro 271, d'une surface foncière de 720 m², au prix de 5 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Pour : 61
Abstention : 1 FOURNIER Daniel

APPROUVE l'achat auprès de Madame BOUESNARD Odette d'une habitation sur une parcelle cadastrée section 331 B numéro 271, d'une surface foncière de 720 m², sis La Brémaudais sur la commune déléguée de Segré, au prix de 5 000 € plus les frais d'acte,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez Maître JUTON-PILON notaire à Segré (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur GALON expose que Madame BOUESNARD a hérité d'un terrain qui comprend une habitation à la Brémaudais, à l'abandon depuis 70 ans. Un chemin d'accès communal enherbé par les agriculteurs contourne ce terrain.

Afin de permettre aux nouveaux propriétaires d'accéder à leur terrain, une remise en état du chemin s'imposait, représentant un coût assez important (20 000 / 25 000 €).

Afin d'éviter cette dépense, un accord a été trouvé avec Madame BOUESNARD qui a accepté de vendre ce terrain.

N°2021-61

Commune déléguée du Bourg d'Iré – Cession de la ferme de Jupille

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que, par délibération en date du 5 novembre 2020, le Conseil Municipal de Segré-en-Anjou Bleu avait validé la vente de biens immobiliers et fonciers, sis lieu-dit Jupille à Ombrée d'Anjou (commune déléguée de Combrée).

Néanmoins, suite à une erreur matérielle, il convient de rectifier la superficie des terres vendues dans le cadre de cet acte.

A ce titre, il a été fait appel à la SAFER qui propose d'acquérir les biens suivants au prix de 149 500 euros :

- Maison de ferme de 120 m² habitables
- Bâtiments d'exploitation en pierre comprenant une ancienne écurie, une soue à cochon transformée en local de vie, une ancienne étable et un laboratoire avec un local frigorifique
- Surface foncière de 7 ha 47 a 24 ca

Il apparaît que la SAFER Pays de la Loire a trouvé des acquéreurs mais qu'ils seront différents entre la partie professionnelle et la partie habitation. Aussi, il convient d'acter la vente :

- Au GAEC de la Delinaie dont le siège social est La Delinaie à Ombrée d'Anjou (commune déléguée de Vergennes) les parcelles sises commune d'Ombrée d'Anjou et cadastrées 103 section B n°390, 391, 394, 395, 640, 832, 835, 845, 851, 852, 853, 946, 1155 et 1156 pour une superficie totale de 67 460 m² pour un montant de 44 500 €
- A Monsieur Justin LESOURD et Madame Camille HAYER domiciliés 25 rue du Vent Coteaux à Ombrée d'Anjou (commune déléguée de Combrée) les parcelles sises commune d'Ombrée d'Anjou et cadastrées 103 section B n° 392, 396, 1154 et 1157 pour une superficie totale de 7 264 m² pour un montant de 105 000 €.

Ces biens sont, à ce jour, mis en location auprès de Monsieur et Madame GAZON Philippe et Véronique. Ces derniers avaient construit sur les terrains appartenant à la commune de Segré-en-Anjou Bleu des bâtiments d'exploitation dont la valeur a été estimée par la SAFER à 120 000 €. Néanmoins, afin que Monsieur et Madame GAZON puissent percevoir cette indemnité, prévue dans la promesse de vente signée entre la commune, Monsieur et Madame GAZON et la SAFER Pays de la Loire, il convient que le propriétaire des terrains sur lesquels ont été construits les bâtiments, à savoir la commune de Segré-en-Anjou Bleu, renonce au bénéfice de cette vente à leur profit.

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'ensemble des propositions listées ci-dessus dans le cadre de la cession de la ferme de Jupille.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des domaines en date du 1^{er} mars 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2020,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L 411-69 et suivants,

A l'unanimité,

APPROUVE la vente de cet ensemble immobilier, sis lieu-dit Jupille à Ombrée d'Anjou (commune déléguée de Combrée), pour un montant total de 149 500 € au profit :

- Du GAEC de la Delinaie dont le siège social est La Delinaie à Ombrée d'Anjou (commune déléguée de Vergennes) les parcelles sises commune d'Ombrée d'Anjou et cadastrées 103 section B n°390, 391, 394, 395, 640, 832, 835, 845, 851, 852, 853, 946, 1155 et 1156 pour une superficie totale de 67 460 m² pour un montant de 44 500 €
- De Monsieur Justin LESOURD et Madame Camille HAYER domiciliés 25 rue du Vent Coteaux à Ombrée d'Anjou (commune déléguée de Combrée) les parcelles sises commune d'Ombrée d'Anjou et cadastrées 103 section B n° 392, 396, 1154 et 1157 pour une superficie totale de 7 264 m² pour un montant de 105 000 €.

APPROUVE la renonciation au bénéfice de la vente des bâtiments construits par Monsieur et Madame GAZON pour un montant de 120 000 €,

DIT que les frais d'acte notarié liés à ces cessions seront à la charge des acquéreurs,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer les actes authentiques qui seront passés chez Maître BREHELIN, notaire à Candé (49440), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020/237 du 5 novembre 2020.

N°2021-62

Convention avec l'association Jazz au Pays

Madame l'Adjointe au Maire rappelle tout d'abord que l'article 1^{er} du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques demande qu'une convention soit signée pour toute subvention supérieure à 23 000 € versée à une personne de droit privé.

Madame l'Adjointe au Maire rappelle que, par convention en date du 05 juin 2017, la commune et l'association Jazz au Pays avaient convenu de leurs modalités de partenariat dans le cadre de l'organisation du Saveurs Jazz Festival.

Cette convention ayant pris fin en 2020, il est proposé d'établir une nouvelle convention avec l'association Jazz au Pays pour l'année 2021, précisant les conditions de versement de la subvention de fonctionnement fixée à 40 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention financière à intervenir avec l'association « Jazz au Pays »,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

N°2021-63

Adhésion au Pôle d'Appui et de Ressources Handicap 49

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil qu'il convient d'adhérer au Pôle d'Appui et de Ressources Handicap 49 afin d'être reconnu comme acteur de l'inclusion en Maine et Loire et référencé sur leur site internet comme collectivité pouvant accueillir ou étant dans une volonté d'accueillir des enfants en situation de handicap de 0 à 19 ans.

Cette adhésion permettra également le prêt de malles pédagogiques et l'apport de conseils.

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil d'adhérer au Pôle d'Appui et de Ressources Handicap 49.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au Pôle d'Appui et de Ressources Handicap 49,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette adhésion, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur GASTINEAU précise que cette adhésion ainsi que le prêt de matériels sont gratuits.

N°2021-64

Commune déléguée de Segré – Convention de servitude ENEDIS pour la desserte et l'alimentation du réseau d'électricité

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention de servitude à passer avec ENEDIS pour la desserte et l'alimentation du réseau d'électricité situé rue de la Paix, sur la parcelle AM0519, sur le territoire de Segré en Anjou Bleu, commune déléguée de Segré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de servitude à passer avec ENEDIS pour la desserte et l'alimentation du réseau d'électricité situé rue de la Paix, sur la parcelle AM0519, sur le territoire de Segré en Anjou Bleu, commune déléguée de Segré,

AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

N°2021-65

Commune déléguée de Segré – Convention de mise à disposition d'une parcelle à ENEDIS pour la pose d'un poste électrique

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition à passer avec ENEDIS pour la pose d'un poste électrique sur la parcelle AM0519 située rue de la Paix, sur le territoire de Segré en Anjou Bleu, commune déléguée de Segré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition à passer avec ENEDIS pour la pose d'un poste électrique sur la parcelle AM0519 située rue de la Paix, sur le territoire de Segré en Anjou Bleu, commune déléguée de Segré,

AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

N°2021-66

Commune déléguée de Segré – Convention de servitude avec le SIEML pour l’effacement des réseaux Rue de la Paix et Rue du Pinelier

Monsieur l’Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention de servitude à passer avec le SIEML pour l’effacement des réseaux situé rue du Pinelier et rue de la Paix, sur les parcelles AM519, AL444, AL36 et AL 254 sur le territoire de Segré en Anjou Bleu, commune déléguée de Segré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l’unanimité,

APPROUVE la convention de servitude à passer avec le SIEML pour l’effacement des réseaux situé rue du Pinelier et rue de la Paix, sur les parcelles AM519, AL444, AL36 et AL 254 sur le territoire de Segré en Anjou Bleu, commune déléguée de Segré,

AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

N°2021-67

Commune déléguée de Nyoiseau - Convention d’occupation du sol pour l’exploitation du camping municipal par la société Camping-Car Park

Monsieur l’Adjoint au Maire informe que la commission Animation/Tourisme/Patrimoine propose au Conseil Municipal que la gestion de l’aire de camping, située Allée d’Orveau – Nyoiseau 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, fasse l’objet d’une installation et mise en service par la Société CAMPING-CAR PARK dont le siège se situe 3 rue du Docteur Ange Guépin à Pornic 44210.

Pour la gestion technique des installations dans le cadre de l’exploitation du site, une convention doit intervenir entre la commune de SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, et la société dénommée CAMPING-CAR PARK, Société par actions simplifiées au capital de 104 794€, dont le siège est à PORNIC(44210), 3 rue du Docteur Ange Guépin, identifié au SIRET sous le numéro 53096623300039 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-NAZAIRE.

La convention :

- A pour objet de définir les conditions dans lesquelles l’occupant est autorisé, sous le régime des autorisations d’occupation temporaire du domaine public, constitutives de droits réels, à occuper la parcelle cadastrée 2330 section D n°50 d’une superficie d’environ 17 150m², afin de lui permettre d’implanter, de mettre en service et d’exploiter une aire d’accueil pour camping-cars, également ouverte en haute saison aux tentes et caravanes. Elle est directement liée à un arrêté municipal (Police du Maire) interdisant le stationnement de nuit des camping-cars, en dehors des campings existants ou aire de camping-cars présents sur la Commune.

- Sera conclue sous le régime de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, dans les conditions déterminées par les articles L 1311-5 à L 1311-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). En conséquence, l'occupant ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux et à l'occupation et quelque autre droit.
- Prévoit le versement d'un loyer pour la commune constitué:
 - d'une part fixe forfaitaire correspondant à 1 200 euros hors taxes par an,
 - d'une part variable composée ainsi (Assiette – part fixe forfaitaire)
 - Assiette : 100% de la marge brute // Marge brute = chiffre d'affaires (tel que défini sur la ligne FL de l'imprimé 2052 de la liasse fiscale) déduction faite de la commission de gestion commerciale correspondant à 1/3 des sommes collectées
- Fixe et détaille les conditions d'exploitation et de gestion
- Précise les modalités liées aux assurances, à l'intervention du gestionnaire, aux engagements respectifs des parties, travaux, entretien.
- Prévoit les conditions de résiliation et la durée fixée à sept années.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission Animation/Tourisme/Patrimoine en date du 7 décembre 2020,

Pour : 58
Contre : 2 BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame
Abstentions : 2 GALON Joseph, DUSSEAU Blandine

APPROUVE la convention à intervenir avec Camping-Car Park,

DIT que la présente convention est conclue pour une période initiale de sept années, à compter de sa date de signature,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention liée à l'occupation et la gestion du site, avec la Société dénommée CAMPING-CAR PARK SAS, dont le siège est à PORNIC (44210), 3 rue du Docteur Ange Guépin, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

En réponse à Monsieur GALON, Monsieur HEULIN indique qu'il y a d'autres aires de camping-cars sur Segré : Place du Moulin sous la Tour et Place du Port.

Monsieur BELIER précise qu'une partie du camping sera donc réservée à Camping-car Park, l'autre partie sera ouverte aux tentes, aux caravanes, comme c'était le cas auparavant.

N°2021-68

Commune déléguée de Segré – Lotissement de la Grindolière – Vente du lot n°5 à Monsieur GUIET et Madame DAVIS

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 16 mai 2019, la commune de Segré-en-Anjou Bleu a décidé d'aménager 14 parcelles, sur des terrains localisés entre l'allée de la Grindolière et le chemin des Minières.

Il précise également que, par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal a autorisé le Maire, ou un Adjoint, à signer tout avant-contrat de vente concernant les terrains situés au sein des lotissements de la commune.

Il informe, à cet effet, qu'une promesse de vente a ainsi été signée le 04 février 2021, entre la commune et Monsieur Jordan GUIET et Madame Coraline DAVIS, pour le lot n°5 d'une superficie de 608 m², sis lotissement de la Grindolière (commune déléguée de Segré).

Monsieur l'Adjoint au Maire propose donc, au Conseil Municipal, d'accepter la vente de ce terrain, au profit de Monsieur Jordan GUIET et Madame Coraline DAVIS, au prix de 54 720 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des domaines en date du 3 février 2020,

A l'unanimité,

APPROUVE la vente du lot n°5, d'une superficie de 608 m², sis lotissement de la Grindolière (49500 Segré-en-Anjou Bleu), au profit de Monsieur Jordan GUIET et Madame Coraline DAVIS, au prix de 54 720 euros TTC,

DIT que les frais d'acte notarié liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez Maître JUTON-PILON, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

N°2021-69

Approbation du bilan des formations des élus pour l'année 2020

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle, qu'en vertu de la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité, un tableau récapitulatif des actions de formations des élus financées par les collectivités territoriales est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des élus.

Au titre de l'année 2020, il y a eu 7 actions de formation : 3 actions de formation à titre individuel, et 4 séances de formation dans le cadre de la formation obligatoire des élus lors de la 1^{ère} année, pour un montant total de 6807 .00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le bilan des formations des élus, ci-dessous, pour l'exercice 2020 :

Formations des élus compte 6535 2020					
Formateur	Intitulé de la formation	Bénéficiaire	Date de formation	Montant facturé	DIF Elus
AMF49	La relation commune-école: préparer la rentrée 2020	MOULLIERE Sandrine	30/06/2020	213,00 €	
AMF49	Parler Juste 1ère journée	FOURNIER Daniel	18/09/2021	195,00 €	
	Parler Juste 2ème journée		13/10/2020	195 € +18€	
	Parler Juste 3ème journée		06/11/2020	195 € +18€	
Savoir Faire AUBELLE Vincent	formation obligatoire des élus lors de la 1ere année	Élus	05/09/2020	5 760,00 €	X
Savoir Faire AUBELLE Vincent	formation obligatoire des élus lors de la 1ere année	Élus ayant reçu délégation	12/09/2020		
Savoir Faire AUBELLE Vincent	formation obligatoire des élus lors de la 1ere année	Élus	19/09/2020		
Savoir Faire AUBELLE Vincent	formation obligatoire des élus lors de la 1ere année	Élus ayant reçu délégation	26/09/2020		

utilisation du DIF					
Formateur	Intitulé de la formation	Bénéficiaire	Date de formation	Montant facturé	DIF Elus
AMF49	Gestion des cimetières	BOUVET Jean-Olivier	02/10/2020	Repas :18€	DIF: 195€

N°2021-70

Tableau des emplois à compter du 18 février 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le décret n°2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre des emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Considérant la nécessité de modifier la présentation, de créer des postes ou de supprimer des postes suite aux départs d'agents remplacés sur un autre grade, aux avancements de grade, aux promotions internes, et aux modifications de temps de travail :

Modification de la présentation

Emplois permanents fonctionnaires à temps complet et à temps non complet :

- Fusion des deux classes du premier degré d'Educateur de Jeunes Enfants -EJE (à compter du 01.01.2021).

Création d'un emploi

Emplois permanents fonctionnaires à temps complet :

- Adjoint administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Pour : 60
Contre : 1 BOULLAIS Sandrine
Abstention : 1 MAUGEAIS Sihame

ADOpte le tableau des emplois tel qu'indiqué ci-dessous :

FILIERE ADMINISTRATIVE	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Directeur général des services	1		1
- Attaché hors classe	1		1
- Attaché principal	2		2
- Attaché	4		4
- Secrétaire de mairie	1		1
- Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2		2
- Rédacteur	4		4
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	14		14
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4		4
- Adjoint administratif	10	1	11
	43	1	44

FILIERE ANIMATION	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Animateur	2		2
- Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1		1
- Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	2		2
- Adjoint d'animation	7		7
	12	0	12

FILIERE CULTURELLE	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	2		2
- Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	0		0
- Adjoint du patrimoine	1		1
	3	0	3

FILIERE POLICE MUNICIPALE	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Brigadier chef principal	4		4
- Gardien-brigadier	1		1
	5	0	5

FILIERE SOCIALE

	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Puéricultrice de classe supérieure	1		1
- Puéricultrice de classe normale	1		1
- Educateur de jeunes enfants	0	4	4
- Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	2	-2	0
- Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	2	-2	0
- Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	1		1
- Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	3		3
- Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1		1
- Agent social principal de 2 ^{ème} classe	0		0
- Agent social	4		4
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	8		8
	23	0	23

FILIERE SPORTIVE

	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	1		1
- Educateur des APS	1		1
	2	0	2

FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Ingénieur principal	1		1
- Ingénieur	2		2
- Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2		2
- Technicien principal de 2 ^{ème} classe	3		3
- Technicien	4		4
- Agent de maîtrise principal	4		4
- Agent de maîtrise	5		5
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	12		12
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	14		14
- Adjoint technique	35		35
	82	0	82

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS NON COMPLET**FILIERE ADMINISTRATIVE**

	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Adjoint administratif			
(pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 27.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 26.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 26.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 25.00/35 ^{ème})	2		2
(pour un temps de 20.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 17.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 15.00/35 ^{ème})	1		1
	7	0	7

FILIERE ANIMATION

	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Animateur (pour un temps de 30.00/35 ^{ème})	1		1
- Animateur (pour un temps de 30.00/35 ^{ème})	0		0
- Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (pour un temps de 33.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 30.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 28.85/35 ^{ème})	0		0
- Adjoint d'animation (pour un temps de 33.00/35 ^{ème})	3		3
(pour un temps de 30.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 29.40/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 27.10/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 26.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 25.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 23.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 19.85/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 5.60/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 4.50/35 ^{ème})	1		1
	15	0	15

FILIERE SOCIALE

	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Educateur de jeunes enfants (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Agent social (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	3		3
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 28.70/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 20.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 17.50/35 ^{ème})	0		0
	5	0	5

FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 27.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 21.50/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (pour un temps de 27.90/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 20.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 7.60/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint technique (pour un temps de 34,00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 33.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 33.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 32.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 30.00/35 ^{ème})	2		2
(pour un temps de 29.00/35 ^{ème})	1		1

(pour un temps de 28.20/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	2		2
(pour un temps de 27.90/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 24.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 23.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 23.00/35 ^{ème})	2		2
(pour un temps de 20.50/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 20.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 17.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 16.25/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 15.60/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 15.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 12.50/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 5.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 4.00/35 ^{ème})	1		1
	22	0	22

Sous-total (Titulaires)

219	1	220
------------	----------	------------

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET

FILIERE ADMINISTRATIVE

	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Attaché	4		4
	4	0	4

FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Technicien	1		1
- Adjoint technique Pal 2 ^è cl.	1		1
- Adjoint technique	2		2
	4	0	4

FILIERE SOCIALE

	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	1		1
- Agent social	0		0
	1	0	1

FILIERE ANIMATION

	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- animateur	2		2
	2	0	2

FILIERE SPORTIVE

	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Conseiller territorial des APS	1		1
- Educateur des APS	3		3
	4	0	4

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET

FILIERE SOCIALE

	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe (pour un temps de 10.50/35 ^{ème})	0		0
	1	0	1

FILIERE SPORTIVE

	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Opérateur des APS (pour un temps de 3.85/35 ^{ème})	2		2
	2	0	2

FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	06/11/2020	Modifications	18/02/2021
- Adjoint technique (pour un temps de 11.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 8.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 3.80/35 ^{ème})	1		1
	3	0	3

Sous-total (Titulaires)

21	0	21
-----------	----------	-----------

Total général

240	1	241
------------	----------	------------

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

Monsieur CHAUVIN en profite pour répondre à des sollicitations de collègues élus qui l'ont interrogé sur la fermeture de certains sites comme la piscine fermée partiellement, ou le cinéma, le parc exposition et le Cargo. Tous les agents travaillant dans ces équipements souffrent de ne pas pouvoir mettre en œuvre tout le travail pour préparer des saisons ou des événements. Même s'ils ne travaillent plus au sein de leur structure, ils continuent à travailler et ont été sollicités pour donner un coup de main aux agents du service scolaire par exemple, parce que les protocoles sanitaires ont été renforcés, et qu'ils sont extrêmement chronophages, ou pour travailler au centre de vaccination, ou au service technique.

La commune a des services fermés mais tous les agents sont toujours au « boulot » au service des habitants de Segré-en-Anjou Bleu.

DECISIONS A RENDRE COMPTE

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

N°	OBJET
<u>2021-04</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille COSTA/JAMES
<u>2021-05</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DUBIE
<u>2021-06</u>	<p>Objet : Convention de mise à disposition de la salle Bertrand Roiné du lycée Blaise Pascal au profit de la commune de Segré-en-Anjou Bleu</p> <p>Conditions : approbation de la convention de mise à disposition de la salle Bertrand ROINE du Lycée Blaise Pascal au profit de la Commune de SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, à intervenir avec la Région des Pays de la Loire et le Lycée Blaise Pascal.</p> <p>La convention est conclue pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans. Elle prend effet à la date de sa signature.</p> <p>DIT que le lycée facturera, chaque année, à la Commune de SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, les frais d'utilisation sur la base des tarifs horaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tarif de base : 8,81 € - Supplément chauffage (toute l'année) : 2,44 €
<u>2021-14</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Route de Pouancé – Entretien des espaces verts – Année 2021</p> <p>Conditions : approbation de la proposition de la SARL Sébastien COCHET, 11 rue des Bruyères, 49520 Bel-Air de Combrée, pour l'entretien des espaces verts route de Pouancé, sur la commune déléguée de Segré, pour un montant de 3 950,40 € TTC.</p>
<u>2021-15</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Crèche Récré A Lune – Entretien des espaces verts – Année 2021</p> <p>Conditions : approbation de la proposition de la SARL Sébastien COCHET, 11 rue des Bruyères, 49520 Bel-Air de Combrée, pour l'entretien des espaces verts sur le site de la crèche Récré à Lune, commune déléguée de Segré, pour un montant de 2 451,60 € TTC.</p>
<u>2021-16</u>	<p>Objet : Prestations de nettoyage des équipements sportifs sur les communes déléguées de Segré et Sainte-Gemmes d'Andigné – Avenant n°1</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant au contrat de la SAS PRO IMPEC 1 rue Simon Volland, 59130 Lambersat, dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19. Marché public n° 18-045 intitulé « Prestations de nettoyage des équipements sportifs sur les communes déléguées de Segré et Sainte Gemmes d'Andigné ».</p> <p>L'avenant concerne la période du 01/03/2020 au 31/05/2020.</p>
<u>2021-17</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Restructuration du chemin du Lattay</p> <p>Conditions : approbation de la proposition de la SARL L'AVIREENNE, 2 route de la Ferrière de Flée, Aviré, 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU, pour la restructuration du chemin du Lattay, situé sur la Commune déléguée de St Sauveur de Flée, pour un montant de 4 449,08 € TTC.</p>
<u>2021-18</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MARSOLLIER Joseph
<u>2021-19</u>	Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère - Réhabilitation et extension de l'école élémentaire dans le cadre du regroupement des écoles maternelle et élémentaire – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

	Conditions : sollicitation sur la base du plan de financement suivant :			
	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES	
	Objet	Montant HT	Entité	Montant
	Travaux	2 031 950 €	DSIL	1 128 681 €
	Etudes	225 411 €	Région Pays de la Loire (Fonds école)	100 000 €
			ADEME/SIEML (BEE 2030)	105 000 €
			CAF	50 000 €
			Segré-en-Anjou Bleu	873 680 €
	Total HT	2 257 361 €	Total HT	2 257 361 €
2021-20	Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère - Construction d'une cuisine collective pour le pôle ouest et d'une salle de restauration scolaire – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local			
	Conditions : sollicitation sur la base du plan de financement suivant :			
	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES	
	Objet	Montant HT	Entité	Montant
	Travaux	672 380 €	Etat (DSIL)	373 485 €
	Etudes	74 589 €	Région Pays de la Loire	75 000 €
			LEADER	60 000 €
			Segré-en-Anjou Bleu	238 485 €
	Total HT	746 969 €	Total HT	746 969 €
2021-21	Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Réhabilitation et extension de l'école élémentaire dans le cadre du regroupement des écoles maternelle et élémentaire – Demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire au titre du Pacte régional pour la ruralité (Fonds école)			
	Conditions : sollicitation sur la base du plan de financement suivant :			
	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES	
	Objet	Montant HT	Entité	Montant
	Travaux	2 031 950 €	DSIL	1 128 681 €
	Etudes	225 411 €	Région Pays de la Loire (Fonds école)	100 000 €
			ADEME/SIEML (BEE 2030)	105 000 €
			CAF	50 000 €
			Segré-en-Anjou Bleu	873 680 €
	Total HT	2 257 361 €	Total HT	2 257 361 €
2021-22	Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère - Construction d'une cuisine collective pour le pôle ouest et d'une salle de restauration scolaire – Demande de subvention auprès de la Région Pays de Loire au titre du Fonds Pays de la Loire Relance Investissement Communal			
	Conditions : sollicitation sur la base du plan de financement suivant :			
	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES	
	Objet	Montant HT	Entité	Montant
	Travaux	672 380 €	Etat (DSIL)	373 485 €
	Etudes	74 589 €	Région Pays de la Loire	75 000 €
			LEADER	60 000 €
			Segré-en-Anjou Bleu	238 485 €
	Total HT	746 969 €	Total HT	746 969 €

<u>2021-23</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant-la-Gravoyère – Avenant n°1 de transfert – Maîtrise d’œuvre pour le regroupement des écoles maternelle et élémentaire René Brossard</p> <p>Conditions : approbation de l’avenant n° 1 de transfert à intervenir avec la SARL ARCHITECTURE FARDIN, 20 rue de Terre-Neuve – Zone de l’Ecuyère – 49300 CHOLET, pour le marché de maîtrise d’œuvre pour le regroupement des écoles maternelle et élémentaire René Brossard commune déléguée de Noyant la Gravoyère.</p>								
<u>2021-24</u>	<p>Objet : Contrats avec Berger Levrault</p> <p>Conditions : approbation des contrats suivants :</p> <table border="1" data-bbox="277 409 1469 521"> <thead> <tr> <th>N° contrat</th> <th>désignation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>NCT159058</td> <td>Contrat de services GRH GF SEDIT VS INCLUS</td> </tr> <tr> <td>NCT159059</td> <td>Contrat de suivi de progiciels</td> </tr> <tr> <td>NCT159060</td> <td>Contrat de suivi de progiciels</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces contrats prennent effet à compter du 01 Janvier 2021 et leur échéance est fixée au 31 décembre 2023.</p> <p>Le prix annuel s’élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - NCT15858 : 4 612.89 € HT - NCT15859 : 12 691.36 € HT - NCT15860 : 5 853.22 € HT 	N° contrat	désignation	NCT159058	Contrat de services GRH GF SEDIT VS INCLUS	NCT159059	Contrat de suivi de progiciels	NCT159060	Contrat de suivi de progiciels
N° contrat	désignation								
NCT159058	Contrat de services GRH GF SEDIT VS INCLUS								
NCT159059	Contrat de suivi de progiciels								
NCT159060	Contrat de suivi de progiciels								
<u>2021-25</u>	<p>Objet : Commune déléguée d’Aviré – Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal – Famille TESSIER - PERRAULT</p>								
<u>2021-26</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux rue Nicolas au profit de l’association Envol</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés 4 Rue Nicolas, sur la commune déléguée de Segré, d’une surface de 116.17 m², au profit de l’association Envol.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue du 18 janvier au 31 juillet 2021 et est consentie moyennant un loyer mensuel de 360 € avec ménage des locaux assuré par l’association.</p>								
<u>2021-27</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d’un bureau de permanence situé à l’espace Antoine de St Exupéry au profit de l’UDAF – Avenant n°2</p> <p>Conditions : approbation de l’avenant n°2 à la convention du 9 décembre 2019 modifiant les créneaux de permanence de l’UDAF à l’espace Antoine de St Exupéry, sur la commune déléguée de Segré.</p>								
<u>2021-28</u>	<p>Objet : Contrat de fourniture de propane pour l’école primaire de Châtelais</p> <p>Conditions : approbation du contrat de fourniture de propane de la citerne située à l’école primaire de la commune déléguée de Châtelais avec la société Butagaz – 47-53 rue Raspail – 92594 LEVALLOIS PERRET CEDEX.</p> <p>Le paiement de cette mission s’effectuera en fonction de la fourniture avec un prix garanti du barème (annexe contrat) V1PRO, moins, la remise commerciale de 550.00€ HT, moins, la remise conjoncturelle de 500.00€ HT pour une durée de 24 mois.</p> <p>Le contrat est conclu pour une durée de 1 an suivant les conditions du contrat.</p>								
<u>2021-29</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Achat de balais pour la balayeuse Johnson C401</p> <p>Conditions : approbation de la proposition de la Société Ouest Vendée Balais, 22 rue de la Brosserie, St Martin les Melle, 79500 MELLE, pour l’achat de balais pour la balayeuse Johnston C401, pour un montant de 3 336,00 € TTC.</p>								
<u>2021-30</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Marans – Entretien des espaces verts</p> <p>Conditions : approbation de la proposition de l’entreprise O VERT PAYSAGES, Pied Germé, Ste Gemmes d’Andigné, 49500 Segré en Anjou Bleu, pour l’entretien des espaces verts sur la Commune déléguée de Marans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour un montant de 34 822,35 € TTC.</p> <p>Le paiement de la facture sera effectué au trimestre, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12,5 % en mars 2021 et mars 2022 - 12,5 % en juin 2021 et juin 2022 - 12,5 % en septembre 2021 et septembre 2022 - 12,5 % en décembre 2021 et décembre 2022 								

<u>2021-31</u>	Objet : Commune déléguée de Châtelais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille CHUPE
<u>2021-32</u>	Objet : Commune déléguée de St Sauveur de Flée – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral Conditions : autoriser la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 319B n°464, la Fontaine, commune déléguée de St Sauveur de Flée
<u>2021-33</u>	Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral Conditions : autoriser la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 233AB n°208-209-210, Rue des Juifs, commune déléguée de Nyoiseau
<u>2021-34</u>	Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral Conditions : autoriser la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 136B n°731, l’Outinais, commune déléguée de la Ferrière de Flée
<u>2021-35</u>	Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral Conditions : autoriser la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 136B n°137-750, la Maison Neuve, commune déléguée de la Ferrière de Flée
<u>2021-36</u>	Objet : Commune déléguée de Châtelais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille RONFLET
<u>2021-37</u>	Objet : Contrat prestation mailing avec la société anonyme la Poste Conditions : approbation du contrat à intervenir avec la société La POSTE – DVE Nantes 10 rue de l’île Mabon 44 262 Nantes cedex 02 – pour la mise à disposition du fichier « nouveaux arrivants Segré-en-Anjou-Bleu en usage multiple ». Le paiement sera mensuel par mandat administratif adressé à la Poste. Le montant sera en fonction du nombre d’étiquettes transmises. Le contrat prend effet à compter de la signature du contrat et pour une durée de 1 an renouvelable 5 ans par tacite reconduction.
<u>2021-38</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Contrat de partenariat avec Cezam Pays de la Loire et la médiathèque de Segré pour le prix du Roman Cezam et prix de la BD Cezam Conditions : approbation du contrat à intervenir avec Cezam Pays de la Loire — 12 avenue Jean Joxé – 49109 ANGERS cedex 2 pour le prix du Roman Cezam et prix de la BD Cezam. Le contrat prend effet à compter du 1 ^{er} janvier 2021 et son échéance est fixée au 31 décembre 2021 Le prix s’élève à 550€.
<u>2021-39</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Extension de la piscine les Nautilus – Création d’un bassin nordique et pentagloss – Extension de la chaufferie et rangement – Réaménagement espace sanitaire / vestiaires – Avenant n°1 – Lot 3 bassin inox / Couverture Conditions : approbation de l’avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec l’entreprise A&T EUROPE SPA/MYRTHA POLLS – Via Solferino 27, CP 7/8 – 46043 CASTIGLIONE DELLE STIVIERE – Italie, d’un montant de – 10 000.00 € HT, portant le nouveau montant à 523 211.54 € HT.
<u>2021-40</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Extension de la piscine les Nautilus – Création d’un bassin nordique et pentagloss – Extension de la chaufferie et rangement – Réaménagement espace sanitaire / vestiaires – Avenant n°1 – Lot 1b démolition / gros œuvre / ITE / Etanchéité résine Conditions : approbation de l’avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec l’entreprise ANGEVIN EG – 7 Route de Vezin – ZAC Atalante Champeaux – CS 33907 – 35039 RENNES Cedex, d’un montant de 7 595.00 € HT, portant le nouveau montant à 563 094.79 € HT.
<u>2021-41</u>	Objet : Commune déléguée du Bourg d’Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille RABOUIN-HUGUET

<u>2021-42</u>	<p>Objet : Contrat de location d'un nettoyeur à haute pression NC250R CMAR avec la société LEMONNIER</p> <p>Conditions : approbation du contrat de location avec la société LEMONNIER - Zone Artisanale du Carrefour des Biards – 50540 ISIGNY LE BUAT, pour la location d'un nettoyeur à haute pression NC250R CMAR, pour une durée de 1mois, soit du 07 mai au 06 juin 2021.</p> <p>Le montant du loyer mensuel est de 4 850 € HT par mois. Le montant de mise en service est de 1 300 € HT.</p>
<u>2021-43</u>	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille THIERRY-RONFLE</p>
<u>2021-44</u>	<p>Objet : Commune déléguée d'Aviré – Modification de concession de terrain dans le cimetière communal – Concession n°155 – Emplacement n°158 – BOUILLE-LEDROIT</p> <p>Conditions : modification de la concession n°155, en date du 10 novembre 1998, d'une durée de 50 ans, expirant le 9 novembre 2048, afin de l'étendre aux bénéficiaires suivants :</p> <p>M BOUILLE Stéphane (file de Louis BOUILLE), domicilié 44 Rue de la Fontaine – 49440 CHALLAIN LA POTHERIE</p> <p>Mme GAUGUET née BOUILLE Nadine (fille de Roger BOUILLE), domiciliée 1 allée des Bourgeons – 49500 Segré-en-Anjou Bleu</p> <p>M. RICOUS Alain (fils de Marie-Louise BOUILLÉ épouse RICOUS), domicilié 1, rue de la Grée – 44110 LOUISFERT</p>
<u>2021-45</u>	<p>Objet : vente de 2 broyeurs à la société l'Aviréenne</p> <p>Conditions : vente à la société l'Aviréenne – 2 Rte de la Ferrière de Flée – Aviré – 49500 Segré-en-Anjou Bleu, des matériels suivants, pour un montant de 1 350 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Broyeur – n° inv 02112-MAT-2005 : 675 € - Broyeur – n°inv 02212-MAT-2002 : 675 €
<u>2021-46</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère - Marché de maîtrise d'œuvre – Regroupement des écoles maternelle et élémentaire René Brossard – Avenant n°2 (APD)</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec SARL Architecture FARDIN dans le cadre des travaux de regroupement des écoles maternelle et élémentaire sur la commune déléguée de Noyant la Gravoyère.</p> <p>Le montant provisoire des honoraires de maîtrise d'œuvre sont fixés à 7.40 % de la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux, à savoir 2 550 000.00 € HT, soit un montant de 188 700.00€ HT.</p> <p>Le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre suite à l'APD sont fixés à 7.40% du coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 2 852 530€ HT, soit un montant de 211 087.22€ HT</p> <p>Le montant de l'avenant n° 2 est de 22 387.22€ HT</p>
<u>2021-47</u>	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PAUMARD</p>
<u>2021-48</u>	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BAZIN-TARDIF</p>
<u>2021-49</u>	<p>Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille FRANCOIS</p>
<u>2021-51</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Saint-Sauveur de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille COTTIER-POULAIN</p>
<u>2021-52</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Châtellais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille CHANCEREUL</p>
<u>2021-53</u>	<p>Objet : Commune déléguée d'Aviré – Location d'un ensemble modulaire à usage de bureau sur le site de la salle des fêtes</p> <p>Conditions : approbation de la proposition à intervenir avec la Société PETIT, Construction Modulaire – 375 rue Roland Moreno, Parc de l'Atlantique – 49170 St Léger des Bois, pour la location d'un ensemble modulaire à usage de sanitaires sur le site de la salle des fêtes de la commune déléguée d'Aviré, du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2021, selon le détail suivant :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Total location mensuelle : 230,00 € HT - Montant du transport aller et manutention : 220,00€ HT - Montant du transport retour et manutention : 220,00 € HT <p>Le contrat sera renouvelable par tacite reconduction.</p>						
<u>2021-54</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré –Piscine les Nautilus – Contrat de maintenance et exploitation des installations techniques – Avenant n°1</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché, à intervenir avec ENGIE AXIMA – 92059 PARIS LA DEFENSE, pour la période de prolongation du contrat à savoir du 1^{er} mars 2021 au 30 juin 2021 d'un montant de 26 800.00 € HT portant le nouveau montant des prestations à 185 800.00 € HT</p>						
<u>2021-56</u>	<p>Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille ROBERT-THETAS</p>						
<u>2021-57</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GUESLIN Francis et Chantal</p>						
<u>2021-58</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré-Maîtrise d'œuvre – Validation de l'Avant-Projet Définitif pour la réhabilitation de la rue du Pinelier – Avenant n°1</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec la Société PRAGMA INGENIERIE – 2 Rue Avogadro – 49070 BEAUCOUZÉ :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Montant initial des honoraires MOE</td> <td style="text-align: right;">19 157.50 € HT</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Montant définitif des honoraires MOE</td> <td style="text-align: right;">20 241.18 € HT</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Montant de l'avenant n° 1 :</td> <td style="text-align: right;">1 083.68 € HT</td> </tr> </table>	Montant initial des honoraires MOE	19 157.50 € HT	Montant définitif des honoraires MOE	20 241.18 € HT	Montant de l'avenant n° 1 :	1 083.68 € HT
Montant initial des honoraires MOE	19 157.50 € HT						
Montant définitif des honoraires MOE	20 241.18 € HT						
Montant de l'avenant n° 1 :	1 083.68 € HT						
<u>2021-59</u>	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BERTHELOT-BELLANGER</p>						
<u>2021-60</u>	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GOHIER-BERTHELOT</p>						
<u>2021-61</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Maîtrise d'œuvre – Validation de l'Avant-Projet Définitif pour la réhabilitation de la rue de la Paix – Avenant n°1</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec la Société PRAGMA INGENIERIE – 2 Rue Avogadro – 49070 BEAUCOUZÉ :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Montant initial des honoraires MOE</td> <td style="text-align: right;">9 859.20 € HT</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Montant définitif des honoraires MOE</td> <td style="text-align: right;">12 034.86 € HT</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Montant de l'avenant n° 1 :</td> <td style="text-align: right;">2 175.66 € HT</td> </tr> </table>	Montant initial des honoraires MOE	9 859.20 € HT	Montant définitif des honoraires MOE	12 034.86 € HT	Montant de l'avenant n° 1 :	2 175.66 € HT
Montant initial des honoraires MOE	9 859.20 € HT						
Montant définitif des honoraires MOE	12 034.86 € HT						
Montant de l'avenant n° 1 :	2 175.66 € HT						

**Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de
SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption**

Adresse du bien	Références cadastrales
19 rue Lazare Carnot - SEGRE	331 AB 202
2 place de la République - SEGRE	331 AB 386
2 place de la République - SEGRE	331 AB 386
1 rue Victor Hugo - SEGRE	331 AB 497
1 rue Victor Hugo - SEGRE	331 AB 497
12 place Falloux - SEGRE	331 AB 477
7 impasse du Presbytère - STE GEMMES D'ANDIGNE	277 D 57 et 64
2 place de la République - SEGRE	331 AB 386
4 place de l'Eglise - CHATELAIS	081 AB 49 et 265
4 place Saint Martin - LA CHAPELLE SUR OUDON	077 A 91, 92, 93, 404, 545, 546, 548, 550 ...
10 rue de la Petite Vitesse - STE GEMMES D'ANDIGNE	277 D 2006, 260, 262
23 rue Principale - CHATELAIS	081 AB 541
7 route de Loiré - LE BOURG-D'IRE	037 B 339p
22 rue des Minières - SEGRE	331 AM 270
Les Minières - SEGRE	331 AM 285 et 533
11 rue des Jardins - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 247
31 rue Ludovic Ménard - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 219
36 rue Ludovic Ménard - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 232
7 rue du Levant - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 420
19 Le Pressoir Bidault - SEGRE	331 B 395 et 674
96 rue Sainte-Barbe - Bois II - NYOISEAU	233 C 788, 910, 1300
7 rue du Belvédère - SEGRE	331 AC 760
12 rue Paul Guienne - LE BOURG-D'IRE	037 B 1014 1017 1184 1779 1781 1783 1813 126 127
4 rue du Prieuré - ST MARTIN DU BOIS	305 AB 242
19 rue Genevieve Verger - NYOISEAU	233 C 662, 680
8 allée des Genêts - SEGRE	331 AL 66
24 rue Jean Moulin - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AL 208 et 292
Le Bourg - ST MARTIN DU BOIS	305 AB 236
7 place de l'Eglise - LOUVAINES	184 B 1307

QUESTIONS DIVERSES

1/ Question de Mme MAUGAIS

« Madame la Maire,

La crise sanitaire a amené la municipalité de Segré en Anjou Bleu à prendre un certain nombre de mesures afin d'aider nos commerçants, notamment, en tant que bailleur, l'annulation de loyer pour certains d'entre eux.

Dans ce cadre, nous souhaiterions connaître le nombre de locaux loués par la municipalité, combien de commerçants en ont bénéficié et quels ont été les critères appliqués ? »

Madame CHAUVEAU lui répond :

« Deux commerces sur les neuf louant un local à la commune ont pu bénéficier d'un loyer gratuit durant le premier confinement. Il s'agit de ceux ayant subi une période de fermeture administrative. Des justificatifs comptables, bilans, comptes de résultat 2019 et les chiffres du 1^{er} trimestre 2020 ont été demandés par la commune. »

2/ Question de M DE LA SALMONIERE

« Madame le Maire,
Chers collègues,

La possibilité du déménagement de l'Esat à Segré agite les esprits et inquiète les Noyantais.

Madame le Maire, vous avez dit, par voie de presse, respecter l'autonomie de l'association gérant l'Esat. Et d'après la presse locale, contrairement à M. Grimaud, vous n'avez pas proposé de terrain à Mr Beauvallet, que vous avez rencontré.

Les difficultés liées au PLU ne sauraient remettre en question l'agrandissement de l'ESAT à Noyant. En effet, nous avons ici même voté un changement du PLU le 17 septembre 2020 (point n°15) et ABC a voté le 24 juin 2020 un changement de PLU sur Segré en Anjou Bleu pour permettre l'installation du nouveau LIDL. C'est donc que c'est possible.

La municipalité de Segré en Anjou Bleu est représentée dans l'association gérant l'ESAT par trois administrateurs issus de cette majorité et ayant droit de vote. Tous les élus représentant la commune nouvelle dans les associations votent librement. Néanmoins, devant la gravité du sujet, la potentielle atteinte au tissu économique et sociétal de Noyant, pouvez vous publiquement vous engager sur ce sujet ? Ou, à défaut, pouvons nous porter au vote ce sujet en conseil municipal ?

Quoi qu'il en soit, nous, minorité, estimons, que l'humain doit être privilégié, surtout les plus faibles. »

Madame COQUEREAU déclare :

« L'ESAT de Noyant-la Gravoyère qui s'appelle maintenant Cap Anjou Bleu est une association loi 1901 avec un conseil d'administration souverain dans ses prises de décision ce que j'ai toujours dit. Pendant la campagne, j'ai dit que les Noyantais, que ce soit les habitants ou les élus, étaient les mieux placés pour parler de cette association et, qu'à titre personnel, je soutenais le projet de réhabilitation et de développement de l'Esat sur le site actuel. Bien sûr, si cela était possible et si cela répondait à leur projet, mais surtout pour le bien-être des usagers.

J'ai effectivement rencontré le président de l'Esat et son directeur, après ma prise de poste de Maire en juin 2020. C'était une visite de courtoisie car la ville de Segré-en-Anjou Bleu peut donner son avis mais n'a pas la compétence de vendre et même de faire visiter des terrains dont elle n'était pas propriétaire. C'est de la compétence de l'intercommunalité Anjou Bleu Communauté. D'ailleurs c'est dans ce cadre que le Président de l'Esat et le Directeur avaient rencontré Gilles GRIMAUD en début d'année 2020. Lors de cette rencontre, l'intercommunalité leur a indiqué un terrain, voire 2, et leur ont donné les coordonnées des propriétaires de l'ancien Intermarché.

En ce qui concerne le PLU de Noyant-La-Gravoyère, l'agrandissement de l'Esat sur le site actuel demande une modification du PLU qui peut s'envisager. Là encore, c'est l'intercommunalité qui en a la compétence.

Effectivement, dans les statuts de l'Esat, la municipalité a 3 représentants qui ont des droits de vote, comme toutes les personnes siégeant au conseil d'administration de Cap Anjou Bleu.

Non, la commune de Segré-en-Anjou Bleu ne portera pas ce sujet en conseil municipal, elle n'en a pas le droit. Je vous répète que seul le conseil d'administration doit se prononcer. A quoi serviraient les conseils d'administration de toutes nos associations si le conseil municipal de la collectivité prenait leur place ? Cela s'appelle de l'ingérence. »

Monsieur DE LA SALMONIERE lui répond :

« C'est tout à votre honneur de respecter l'indépendance de l'association. Je me permets de rappeler au moins une de vos promesses de campagne qui était la préservation de l'activité dans les communes déléguées. Je me permets de retenir et de mettre en avant un point que vous avez dit dans votre réponse : « à titre personnel, vous soutenez la réhabilitation de l'Esat. » »

Madame COQUEREAU précise qu'en effet, si le projet est possible, réalisable et si celui-ci permet de rendre service à tous les usagers, elle ne voit pas pourquoi elle n'y serait pas favorable. Néanmoins, le conseil d'administration de Cap Anjou Bleu est souverain.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h20
Le secrétaire de séance,
Dominique LARDEUX

